

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation

Rapport d'activité 2009



D E P P

Sommaire

Faits marquants.....	2
Introduction.....	3
Chapitre I : Cadre de Référence des Interventions de la DEPP.....	5
1. Dispositif juridique.....	5
2. Attributions.....	6
3. Organisation.....	8
4. Ressources humaines.....	10
5. Système d'information de la DEPP	14
Chapitre II : Activités de Contrôle Financier.....	15
1. Conseils d'Administration des EEP	15
2. Budgets des EEP.....	16
3. Transferts Etat-EEP.....	19
4. Situation d'endettement des EEP.....	20
5. Marchés traités par les contrôleurs d'Etat.....	20
6. Autres actes traités par les Contrôleurs d'Etat.....	22
7. Rapports annuels des contrôleurs d'Etat et commissaires du Gouvernement.....	23
8. Comités d'audit des EEP.....	23
9. Dossiers spécifiques.....	24
Chapitre III : Activités d'Appui et de Suivi.....	30
1. Gouvernance.....	30
2. Restructurations.....	31
3. Contractualisation des relations Etat-EEP.....	32
4. Normalisation et professions Comptables.....	33
Chapitre IV : Activités d'Audit et d'Etudes.....	35
1. Audit interne.....	35
2. Audits externes.....	37
3. Dossiers Juridiques.....	38
Chapitre V : Privatisation, Gestion déléguée de services publics et gestion du portefeuille public.....	39
1. Opérations de transfert.....	39
2. Participations financières et cessions d'actifs.....	39
3. Gestion déléguée de services publics.....	40
4. Suivi post transfert.....	41
Chapitre VI : Actions de communication	42
1. Communication interne.....	42
2. Communication externe.....	42
Conclusion.....	46
Liste des sigles et abréviations.....	47

Faits marquants de l'année 2009

Portefeuille public

Au cours de l'exercice 2009, le Portefeuille Public a enregistré 46 entrées dont 21 Etablissements Publics et 25 Sociétés Anonymes et 41 sorties dont 37 Etablissements Publics et 4 Sociétés Anonymes.

Investissement public

Le Comité de Suivi des Investissements des EEP, créé en décembre 2008 pour donner une nouvelle impulsion à l'investissement public, s'est révélé particulièrement actif en 2009 par la prise de mesures d'accélération des programmes d'investissement public, en particulier la mise en place de procédures assouplies d'engagement et de paiement des dépenses et l'optimisation des déblocages des dotations budgétaires en faveur des EEP concernés.

Contractualisation

3 Contrats Programmes ont été conclus avec respectivement l'ODCO, l'ONP et la SNRT

Participations financières

Des autorisations ont été accordées pour la création de sociétés chargées de la réalisation de projets structurants ayant un impact sur le développement des secteurs clés de l'économie nationale telles que Marchica-Med, RENAUT-Tanger, la Société d'Investissements Energétiques et l'Université Internationale de Rabat.

Gestion déléguée

Signature de la convention de gestion déléguée pour la commercialisation de l'alcool éthylique.

Coopération internationale

Une mission d'expertise a été organisée, du 9 au 11 juin 2009, en collaboration avec la Commission Européenne à travers son instrument d'assistance technique et d'échange d'informations dénommé TAIEX. Cette mission s'est penchée sur l'optimisation des transferts budgétaires entre l'Etat et les EEP ainsi que sur l'amélioration de la transparence de l'information financière à travers la consolidation des comptes.

Dans le cadre du projet de jumelage mis en place dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, un appel à propositions au bénéfice de la DEPP a été lancé par la Commission Européenne, le 6 août 2009 auprès des 27 Etats membres de l'UE. Le consortium constitué de la République Fédérale d'Allemagne et de l'Irlande du Nord a été retenu pour mener ce projet qui vise le renforcement des capacités institutionnelles de la DEPP dans les domaines des PPP, de la Gouvernance et de l'information financière des EEP.

Introduction

Au cours de l'année 2009, la DEPP a contribué à la mise en œuvre de la politique volontariste du Gouvernement tendant à limiter les impacts négatifs de la crise économique mondiale sur l'économie nationale.

Cette contribution s'est concrétisée essentiellement en matière d'accélération du rythme de réalisation des investissements du secteur des Etablissements et Entreprises publics (EEP) conformément aux directives du Comité de Suivi des Investissements (CSI) mis en place par les pouvoirs publics en Décembre 2008.

Les mesures d'urgence mises en œuvre et suivies par la DEPP ont pris les formes suivantes :

- Incitation des organes délibérants des EEP à inscrire d'office les projets de grande envergure dans leurs programmes d'action 2009 ;
- Célérité dans l'approbation des budgets d'investissement et autres plans pluri-annuels des EEP ;
- Instructions données aux agents de contrôle des EEP pour procéder dans les meilleurs délais possibles aux visas des actes de dépenses pour en activer l'exécution.

Cette mobilisation a permis de relever le niveau des réalisations des investissements des EEP contrôlés par la DEPP pour atteindre 64,9 milliards de DH en 2009, contre 60,8 milliards de DH en 2008, soit une progression de 6,8%.

Par les efforts menés en matière de suivi de la bonne pratique de gouvernance des EEP, la DEPP a contribué à améliorer, de manière significative, la fréquence des réunions des organes délibérants qui sont passées de 1,3 réunions par établissement, en moyenne en 2008, à 1,7 réunions en 2009.

Les projets de restructuration et de contractualisation initiés, voire pilotés, par la DEPP contribuent largement à transformer en l'adaptant aux nouvelles conditions d'une gestion rationnelle moderne, la structure et le paysage du secteur des EEP.

Quant à la normalisation et à l'organisation des professions comptables, la DEPP les a assumées de manière rigoureuse grâce, notamment, à l'expérience et au savoir-faire capitalisés par les responsables et cadres de cette Direction.

La principale caractéristique de l'activité de la DEPP est que tous contribuent aux missions de la Direction en raison de l'organisation du travail en groupe, comités ad hoc ou commissions de veille, impliquant l'ensemble des structures concernées, qu'elles soient de contrôle, d'études, d'audit ou de normalisation.

Le présent rapport d'activité au titre de l'année 2009 traitera l'ensemble des réalisations précitées, de manière succincte, selon le plan suivant :

Chapitre I : Cadre de référence des interventions de la DEPP

Chapitre II : Activités de contrôle financier

Chapitre III : Activités d'appui et de suivi

Chapitre IV : Activités d'audit et d'Etudes

Chapitre V : Privatisation, gestion déléguée de services publics et gestion du portefeuille public

Chapitre VI : Actions de communication



Cadre de référence des interventions de la DEPP

Les activités de la DEPP sont régies par des textes législatifs et réglementaires relativement récents portant sur des missions clairement définies, assurées par des cadres aux profils pluridisciplinaires.

1- Dispositif juridique



Les textes législatifs et réglementaires couvrant les principales missions de la DEPP peuvent être déclinés comme suit :

■ Organisation et attributions

- Décret n° 2-07-995 du 23 chaoual 1429 (23 octobre 2008) relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2232-08 du 7 kaada 1429 (6 novembre 2008) relatif à la création et aux attributions des divisions et services relevant des directions centrales du Ministère de l'Economie et des Finances.

■ Contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes

- Loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, promulguée par le Dahir n° 1-03-195 du 11 novembre 2003 ;
- Décret n° 2-02-121 du 19 décembre 2003 relatif aux contrôleurs d'Etat, commissaires du Gouvernement et trésoriers payeurs auprès des entreprises publiques et autres organismes.

■ Transfert des entreprises publiques au secteur privé

- Loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, promulguée par le Dahir n° 1-90-01 du 11 avril 1990, telle que modifiée et complétée ;
- Décret n° 2-90-402 du 16 octobre 1990 pris sur le fondement de l'habilitation prévue par l'article 5 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, tel que modifié et complété.

■ Gestion déléguée des services publics

- Loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics, promulguée par le Dahir n° 1-06-15 du 14 février 2006 ;
- Décret n° 2-06-362 du 9 août 2006 pris pour l'application des articles 5 et 12 de la loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics.

■ Normalisation Comptable

- Loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants, promulguée par le Dahir n° 1-92-138 du 25 décembre 1992 telle que modifiée ;
- Loi n° 38-05 relative aux comptes consolidés des établissements et entreprises publics, promulguée par le Dahir n° 1-06-11 du 14 février 2006 ;
- Décret n° 2-88-19 du 16 novembre 1989 instituant le Conseil National de la Comptabilité (CNC).

2- Attributions

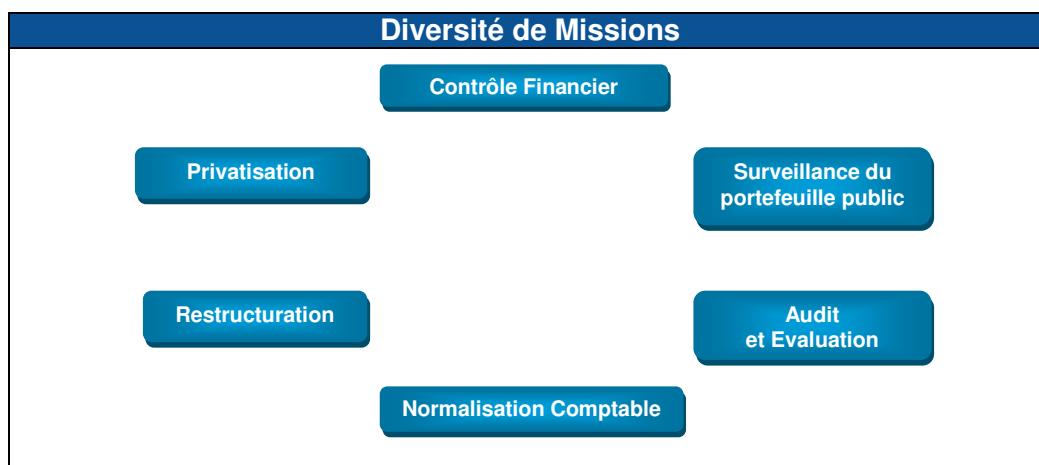


La mission de base de la DEPP consiste en l'exercice de la tutelle financière sur les EEP tel que prévu par les dispositions de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

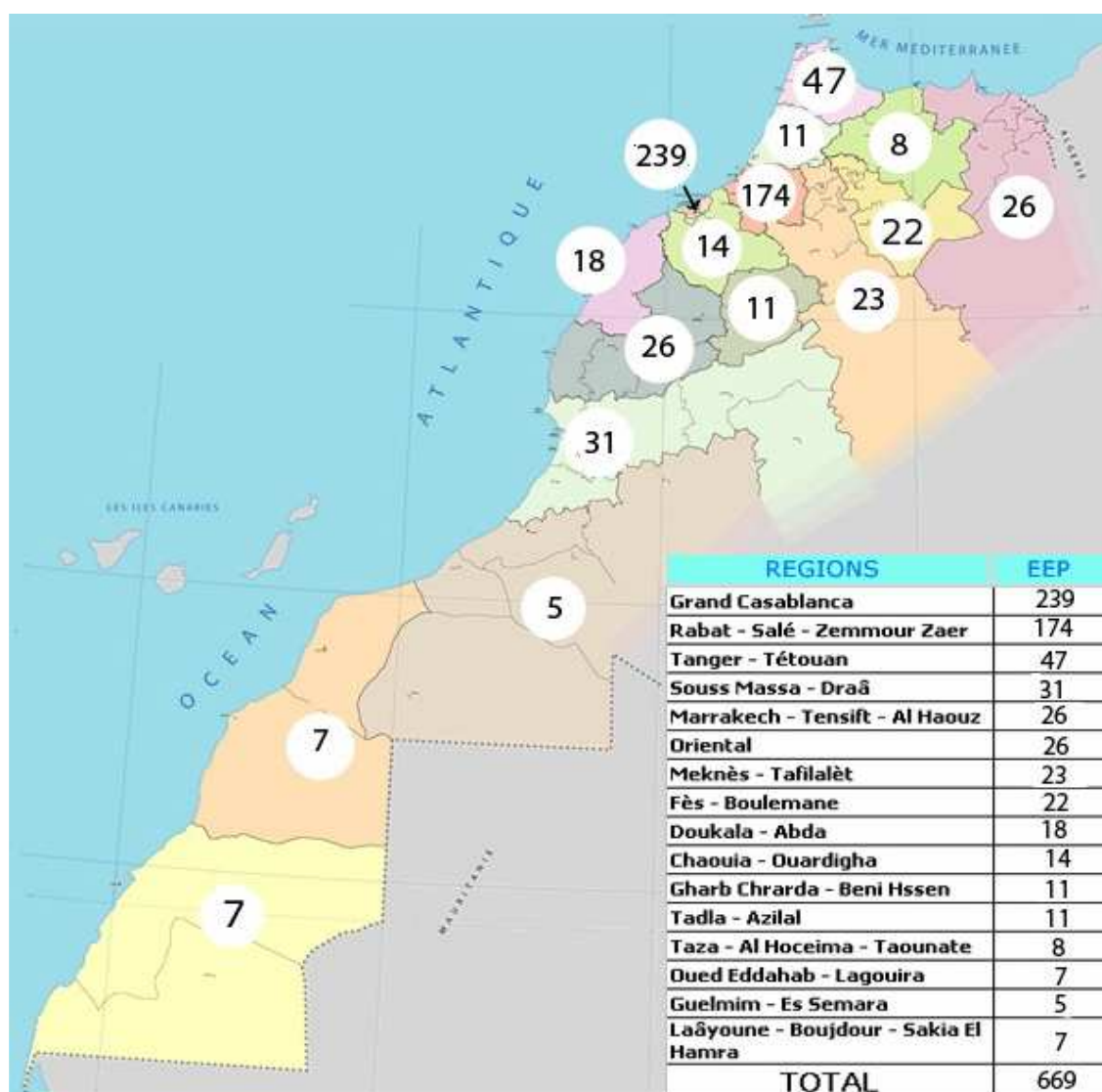
Cependant, d'autres missions de portée stratégique ont été confiées, par voie réglementaire, à cette Direction et qui ont abouti à l'élargissement de son champ d'intervention qui couvre, désormais, un large éventail d'actions en rapport direct ou indirect avec le secteur des EEP.

Les pôles de compétence de la DEPP peuvent être regroupés autour des fonctions suivantes :

- Exercice du contrôle financier sur les EEP ;
- Proposition et participation aux actions de réformes sectorielles et de restructuration des EEP ;
- Surveillance du portefeuille public ;
- Pilotage des audits externes des EEP ;
- Mise en œuvre et suivi du programme de privatisation et d'ouverture de capital des entreprises publiques ;
- Accompagnement des opérations de gestion déléguée des services publics et de Partenariat Public Privé (PPP) ;
- Normalisation Comptable et suivi des professions comptables.



Le champ d'action de la DEPP couvre une population de 721 EEP dont 669 opérant au Maroc, répartis sur l'ensemble du territoire.



Répartition des EEP par région

3- Organisation



L'organisation de la DEPP s'articule autour de quatre ensembles de structures :

3-1 Structures de contrôle I comprenant 3 Divisions en charge des secteurs suivants :

- Eau, Energie et Mines ;
- Infrastructures ;
- Agriculture, Agro-Industrie et Industrie.

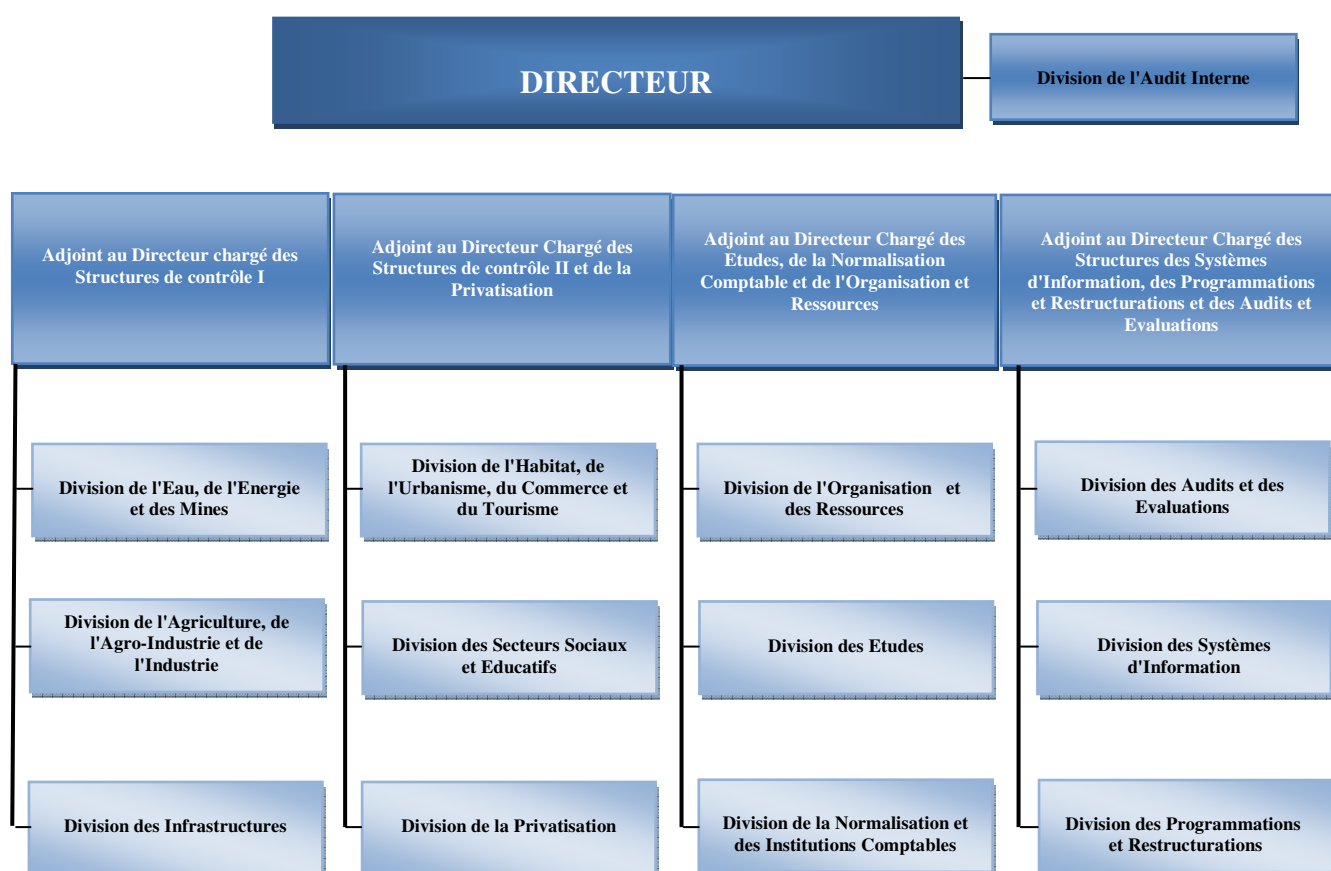
3-2 Structures de contrôle II et de la Privatisation comprenant :

- 2 Divisions de contrôle en charge des secteurs suivants :
 - Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme ;
 - Secteurs Sociaux et Educatifs.
- 1 Division chargée de la Privatisation.

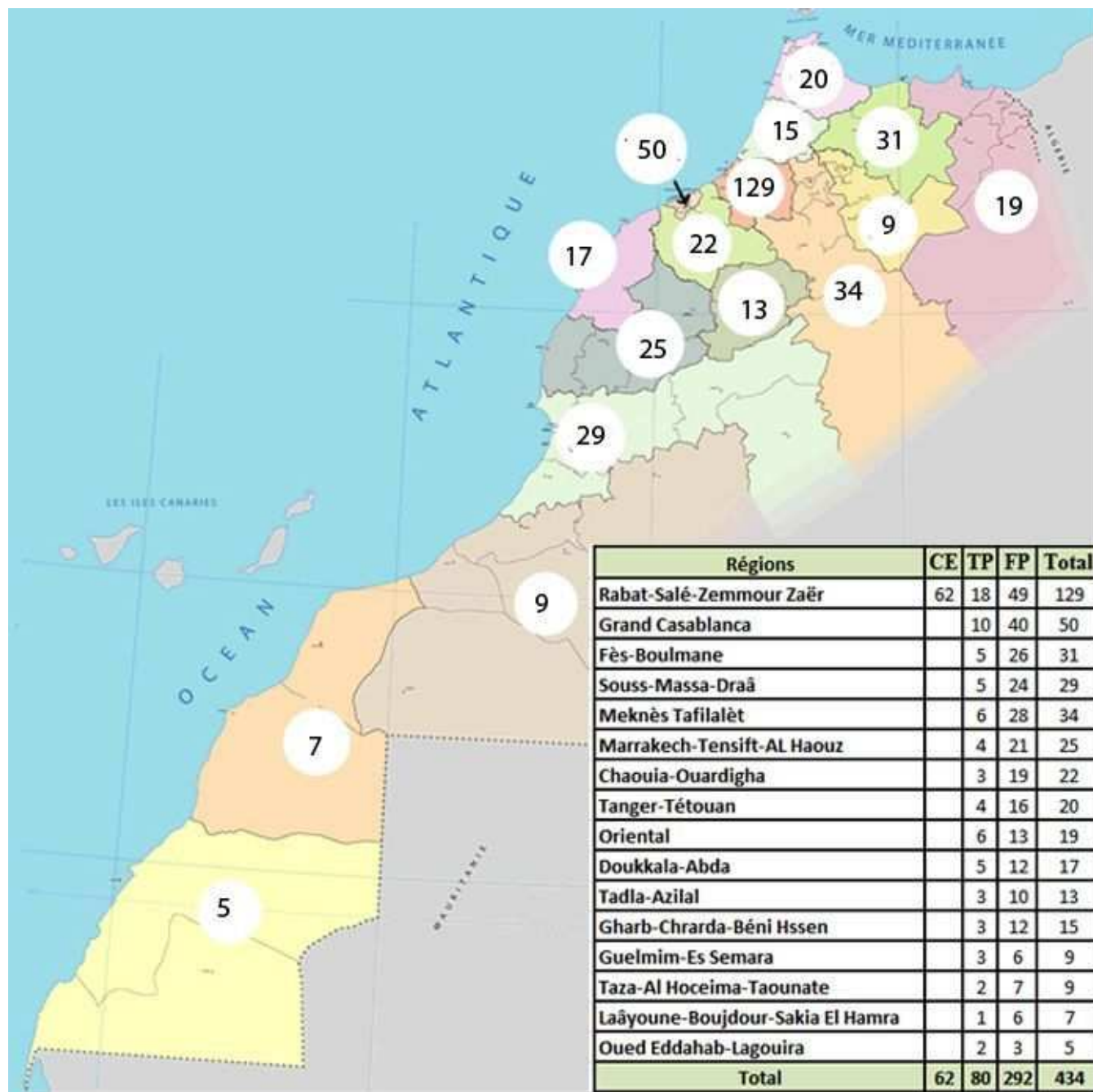
3-3 Structures des Systèmes d'Information, des Programmations et Restructurations et des Audits et Evaluations, organisées en 3 Divisions ;

3-4 Structures d'appui et de suivi comportant 3 Divisions.

A ces structures, s'ajoute une entité chargée de l'Audit Interne, rattachée directement au Directeur (voir organigramme ci-après).



Par ailleurs, la DEPP, de par la répartition des agents de contrôle (Contrôleurs d'Etat, Commissaires du Gouvernement, Trésoriers Payeurs, Agents Comptables et Fondés de Pouvoirs des Trésoriers Payeurs), est présente sur l'ensemble du territoire national (voir carte et tableau de répartition par région ci-dessous).



Répartition des agents de contrôle par région

4-1 Gestion des ressources humaines

L'effectif du personnel relevant statutairement de la DEPP s'est élevé, à fin 2009, à 330 cadres et agents, accusant ainsi une diminution de 8 personnes par rapport à l'année précédente, comme l'indique le tableau ci-après :

Catégorie	2009	2008	Variations
Cadres	243	251	-8
Maîtrise	43	43	0
Exécution	44	44	0
Total	330	338	-8

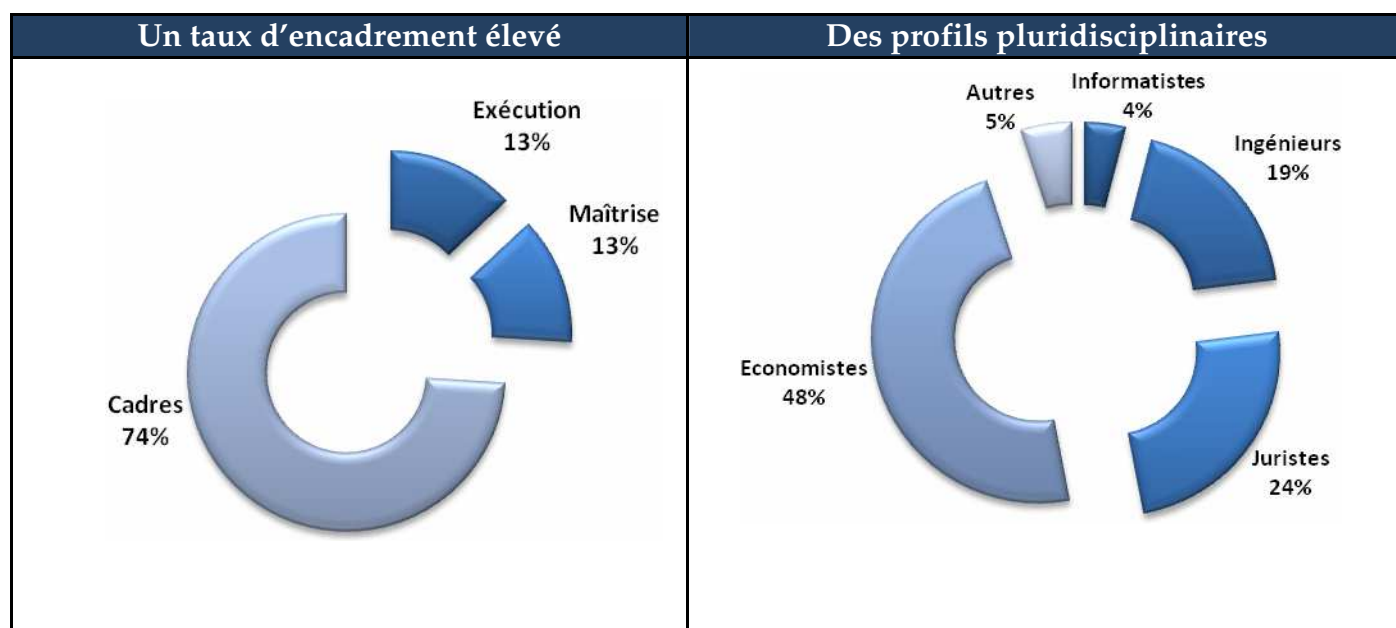
Les mouvements enregistrés en 2009 concernent 8 départs (retraite, mutation, mise en disponibilité ou détachement).

Outre cet effectif relevant du Ministère de l'Economie et des Finances, la DEPP fait appel à 275 Fondés de Pouvoirs (FP) des Trésoriers Payeurs relevant statutairement des Etablissements Publics, afin d'assurer un contrôle de proximité au sein desdits établissements, sur la base d'une décision de nomination du Directeur de la DEPP.



Cérémonie de départ à la retraite

Les principales caractéristiques de l'effectif de la DEPP se présentent comme suit :



Evolution des effectifs des agents de contrôle

Catégories	Nombre		Variation
	2008	2009	
Contrôleurs d'Etat	61	62	+1
Trésoriers Payeurs	83	80	-3
Fondés de Pouvoir	272	292	+20
Total	416	434	+18

4-2 Formation du personnel

Le plan de formation 2009 qui s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan triennal 2009-2011 a été établi, comme auparavant, sur la base des orientations générales de la Direction en la matière. C'est ainsi que les modules prévus ont été essentiellement axés sur le renforcement des compétences du personnel et le perfectionnement de l'apprentissage des métiers de la Direction.



M. Abdelaziz TALBI entouré des femmes responsables de la DEPP lors du Team building organisé par le MEF au profit de ses managers femmes

La répartition de la formation par catégorie, au titre de l'année 2009, se présente comme suit :

Répartition par catégorie de formation

Catégorie de formation	HJF(*)	Effectif bénéficiaire	Population cible	Taux d'accès	Moyenne HJF
Formation spécifique	854	157	243	64,6%	3,5
Formation transverse	581	59	243	24,3%	2,4
Total	1435	171 ¹	243	70,4%	5,9

(*) Homme/Jour/Formation



Responsables et cadres de la DEPP assistant à une conférence sur les principaux amendements introduits à la loi n° 17-95 régissant les Sociétés Anonymes

¹ Certains cadres ont bénéficié aussi bien de la formation spécifique que transverse.

- Formation spécifique (métiers)

La DEPP a réalisé les modules suivants :

Actions de formation	HJF
Normes Comptables Internationales et Consolidation des Comptes	70
Analyse Stratégique et Stratégie d'Entreprise	223
Ethique	330
Comptabilité Initiation	36
Comptabilité Perfectionnement	195
Total	854

- Formation transverse

Parallèlement à la formation spécifique, des cadres de la DEPP ont bénéficié des formations suivantes :

Nature de la formation	Nombre de cadres
Informatique, conception médiatique sur les techniques de production des cours en ligne, audit comptable	59
Management, Communication, Economie et Finances, Gestion et Analyse des projets, Comptabilité, Maîtrise des Techniques d'Information et de Communication	30

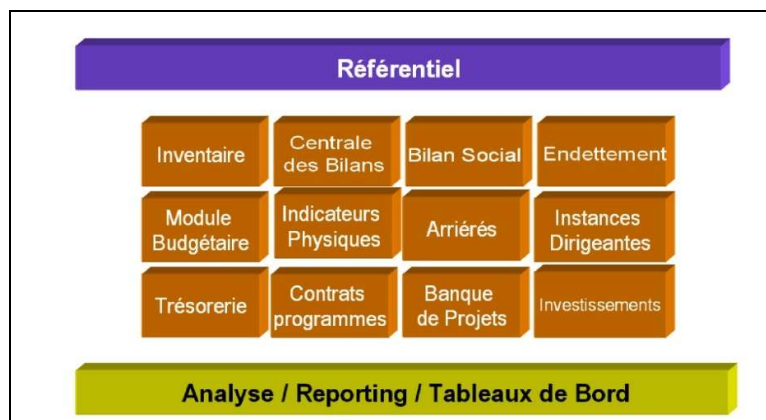
- Formation de longue durée

La formation de longue durée, dont l'organisation et le suivi sont assurés sur la base de contrats conclus entre le Ministère de l'Economie et des Finances et certains établissements de formation (ISCAE, ENA, ISA, The Language Workshop,...), a connu la participation de 19 cadres relevant de la DEPP dans des disciplines liées à la gestion d'entreprise, l'audit et la gestion financière ou se rapportant à l'anglais professionnel.

- Formation en interne sur Oracle Discoverer

Une formation sur la consultation et l'exploitation du SIDEPE via Oracle Discoverer, au profit des agents et responsables de la DEPP a été réalisée. A ce titre, un manuel de formation a été préparé et livré aux participants.

Au cours de l'exercice 2009, la DEPP a poursuivi ses efforts de développement et de modernisation de son Système d'Information de Gestion (SIG), notamment par la réalisation de nouvelles applications informatiques et la maintenance corrective et/ou évolutive d'autres applications, actuellement en exploitation.



Couverture fonctionnelle du système d'information de la DEPP

Le Système d'Information des Entreprises Publiques (SIDEP) a été enrichi par le développement et la mise en œuvre des projets informatiques ci-après :

- Etude de l'opportunité d'un système décisionnel pour la Direction : choix des indicateurs pertinents et la réalisation d'une maquette à base de SQL Server 2005 ;
- Etude d'opportunité d'un portail Extranet pour certains agents de contrôle et leurs collaborateurs, par le recensement des besoins et la proposition d'un prototype et d'une architecture d'implémentation ;
- Intégration de la messagerie électronique de la DEPP avec la plate forme du MEF, permettant par la suite un accès à distance ;
- Renforcement de la sécurité du parc informatique de la Direction par l'intégration de la solution Antivirus de l'administration centrale Kaspersky ;
- Mise à jour et finalisation des modules concernant la répartition régionale des Investissements, le suivi des budgets et plans pluriannuels et le module de consultation intégré à SIDEP ;
- Optimisation des performances et renforcement de la sécurité par la mise en place d'une nouvelle stratégie de sauvegarde et de restauration de la BD-SIDEP.

Par ailleurs et dans le cadre des opérations de mise à jour de la Banque de données SIDEP, 376 liasses fiscales des EEP ont été collectées en 2009 contre 334 en 2008.



Activités de Contrôle Financier

Les activités des structures opérationnelles chargées du contrôle financier de l'Etat sur les Entreprises Publiques et autres organismes peuvent être appréhendées à travers les principaux dossiers traités, qu'il s'agisse des actes de portée stratégique ou des actes relevant de la gestion courante des EEP.

Parmi les actes concernant les structures de contrôle, il y a lieu de citer :

- le suivi des réunions des Conseils d'Administration ou autres organes délibérants des EEP ;
- le suivi du fonctionnement des organes délibérants ;
- le suivi des programmes d'investissement et des transferts réciproques Etat-EEP ;
- l'examen et l'approbation des budgets des EEP ;
- le visa des marchés conclus par les EEP ;
- le visa de divers actes se rapportant, notamment, à la gestion du personnel ;
- la mise en place des Comités d'audit et le suivi de leurs travaux ;
- le suivi de dossiers spécifiques.

Il y a lieu de préciser que l'activité des structures de la DEPP ne se limite pas au seul traitement des actes précités mais porte aussi sur l'ensemble des actions stratégiques concernant les EEP dont le pilotage est assuré par les structures d'appui et de suivi : en particulier l'implémentation de la loi n° 69-00, les réformes sectorielles, la contractualisation, les restructurations, l'ouverture de capital, la gestion déléguée et le Partenariat Public-Privé.

1- Conseils d'Administration des EEP



Au cours de l'année 2009, et comparativement avec l'année précédente, le nombre de réunions tenues par les Conseils d'Administration a augmenté grâce aux mesures gouvernementales prises en la matière pour l'animation des organes délibérants.

Ainsi la fréquence des réunions desdits organes est passée de 1,3 réunions par an en moyenne en 2008 à 1,7 réunions par an en moyenne, permettant ainsi de s'approcher de la moyenne de 2 réunions par an au minimum, prescrite par l'ensemble des textes régissant les EEP.

Par ailleurs, force est de constater que les réunions des Conseils d'Administration des EEP font l'objet d'un suivi permanent de la part des structures de contrôle financier ; ce qui se traduit notamment, par :

- l'analyse des points inscrits à l'ordre du jour et la formulation d'avis et de propositions sur la position à adopter par les représentants du Ministère de l'Economie et de Finances ;
- l'élaboration, à l'intention de la hiérarchie, de comptes rendus de chaque réunion relatant les débats engagés, les positions prises et les résolutions adoptées ;
- le suivi de la mise en œuvre des décisions arrêtées par ces organes.

2- Budgets des EEP



Les projets de budgets des EEP contrôlés, arrêtés par leurs Conseil d'Administrations respectifs, sont approuvés, soit par la Direction du Budget pour les Etablissements Publics subventionnés, soit par la DEPP pour l'ensemble des autres EEP et ce, après leur examen dans le cadre de commissions budgétaires pilotées par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Sur les 205 EEP ou groupes d'EEP, soumis au contrôle préalable ou d'accompagnement, et pour lesquels la DEPP dispose des données budgétaires fiables, les dépenses d'exploitation et d'investissement ont évolué entre 2008 et 2009 de la manière suivante (en Millions de DH) :

2-1 Budgets d'exploitation²

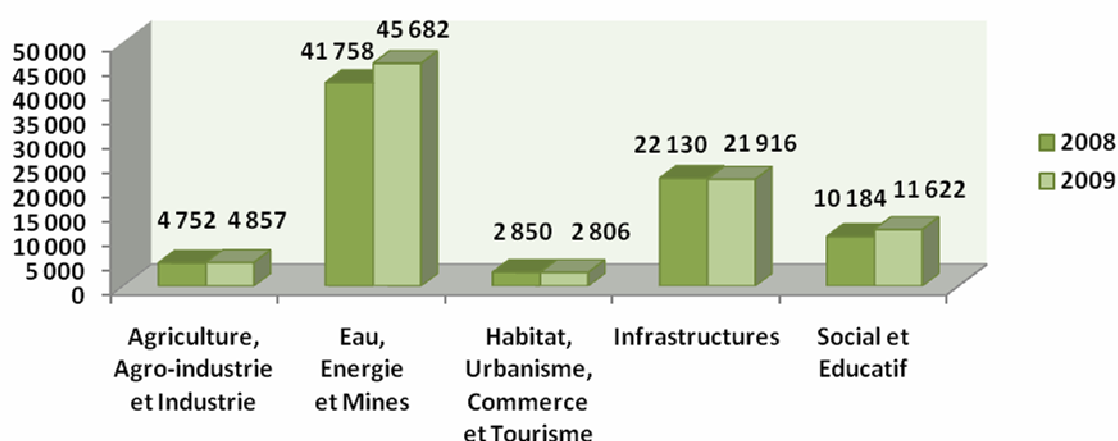
En MDH

Secteur	Nombre d'EEP en 2008	Réalisations 2008	Nombre EEP en 2009	Réalisations 2009	Ecart en %
Agriculture, Agro-industrie et Industrie	32	4 752	36	4 857	+2,2
Eau, Energie et Mines	27	41 758	31	45 682	+9,4
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme	60	2 850	60	2 806	-1,5
Infrastructures	15	22 130	15	21 916	-0,9
Social et Educatif (*)	63	10 184	63	11 622	+14,1
TOTAL	197	81 674	205	86 883	+6,4

(*) Ces montants ne comprennent pas les charges de personnel de certains EEP du secteur de l'Enseignement Supérieur, l'Education Nationale (15 Universités, 16 AREF, ONOUCS, CNRST) qui sont supportées par le Budget Général de l'Etat.

² Budgets de fonctionnement pour les établissements publics à caractère administratif (EPA)

Evolution du budget d'exploitation par secteur entre 2008 et 2009 en MDH



Il y a lieu de constater que :

- globalement, les dépenses d'exploitation se sont accrues de 6,4% entre 2008 et 2009, en raison, notamment de l'augmentation du nombre d'EEP recensés (+4,1%) ;
- les écarts ne sont pas uniformes pour les budgets de différents groupes d'EEP, la hausse est de 2,2% dans le secteur agricole, contre + 14,1% pour les EEP du secteur social et éducatif ;
- la baisse de 1,5% enregistrée au niveau du secteur de l'habitat est due à l'externalisation de certaines prestations n'entrant pas dans le cadre des métiers de base des EEP (prêt au logement, gardiennage et entretien) et à l'allègement de la masse salariale suite à la mise en œuvre de l'opération Départs Volontaires à l'OFEC, à l'Office des Changes et au CMPE.

2-2 Budgets d'investissement

Le budget d'Investissement des EEP contrôlés, par secteur, présente les indications suivantes :

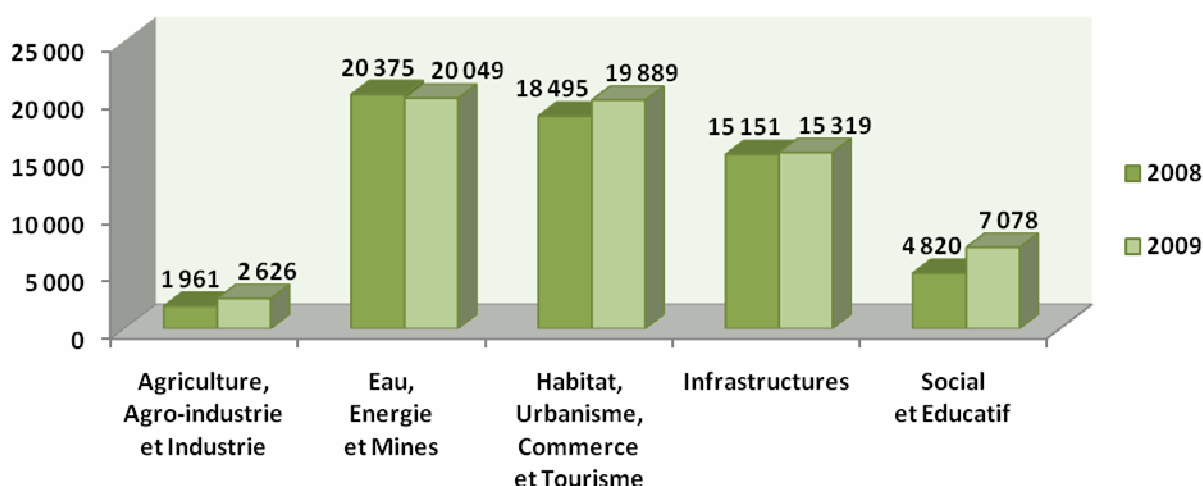
En MDH

Secteur	2008		2009		Ecart 2009/2008 (%)
	Nombre d'EEP	Réalisations 2008	Nombre d'EEP	Réalisations	
Agriculture, Agro-industrie et Industrie	32	1 961	36	2 626	+33,9
Eau, Energie et Mines	27	20 375	31	20 049	-1,6
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme	60	18 495	60	19 889	+7,5
Infrastructures	15	15 151	15	15 319	+1,1
Social et Educatif	63	4 820	63	7 078	+46,8
TOTAL	197	60 802	205	64 961	+6,8

Les investissements réalisés en 2009 se sont accrus de 6,8% par rapport à l'année 2008. Cette évolution est due essentiellement à la mise en œuvre d'une politique gouvernementale volontariste.

Les EEP du secteur agricole ont moins bénéficié en 2009 du mouvement d'accélération des investissements que ceux du secteur social et éducatif, soit respectivement + 33,9% et + 46,8%, par rapport à 2008.

Evolution du budget d'investissement par secteur entre 2008 et 2009 en MDH



Suivi des investissements des EEP

En décembre 2008, un Comité de Suivi des investissements des EEP a été mis en place, pour assurer un suivi régulier des programmes d'investissement des principaux EEP et mettre en œuvre les mesures jugées nécessaires pour atteindre les objectifs tracés. Ce comité s'est révélé particulièrement actif durant l'année 2009.

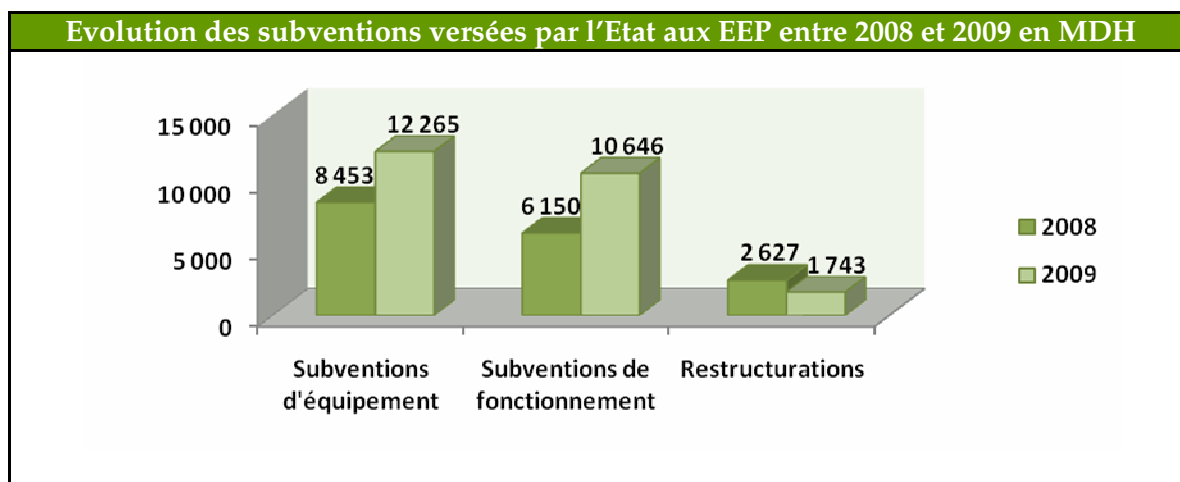
Ce comité, présidé par le Secrétaire Général du Ministère et comprenant les dirigeants des principaux EEP ainsi que les représentants concernés du MEF, a tenu 5 réunions dont les principales recommandations sont les suivantes :

- lancer les avis d'offres et de mise en concurrence relatifs aux investissements de l'année 2009 dès le début de l'exercice ;
- accélérer les procédures de visa des budgets des EEP ;
- inviter les agents du contrôle à participer activement à la mise en œuvre de la politique gouvernementale, à assurer la plus grande célérité dans le traitement des opérations de dépenses;
- programmer les réunions des CA des EEP en précisant que le Ministère (la DEPP) est chargé d'adresser à la Primature un planning des dates arrêtées pour 2009 ;
- raccourcir les délais de paiements des fournisseurs à 60 jours ;
- veiller à ce que le processus de validation et d'approbation des budgets, dans le cadre de la préparation des budgets de 2010, soit finalisé avant le 31 décembre 2009.

3-1 Subventions

Le montant global des subventions versées par l'Etat en 2009 aux EEP s'élève à 24 Milliards DH contre 17,2 Milliards de DH en 2008, soit une hausse de 43% justifiée notamment par :

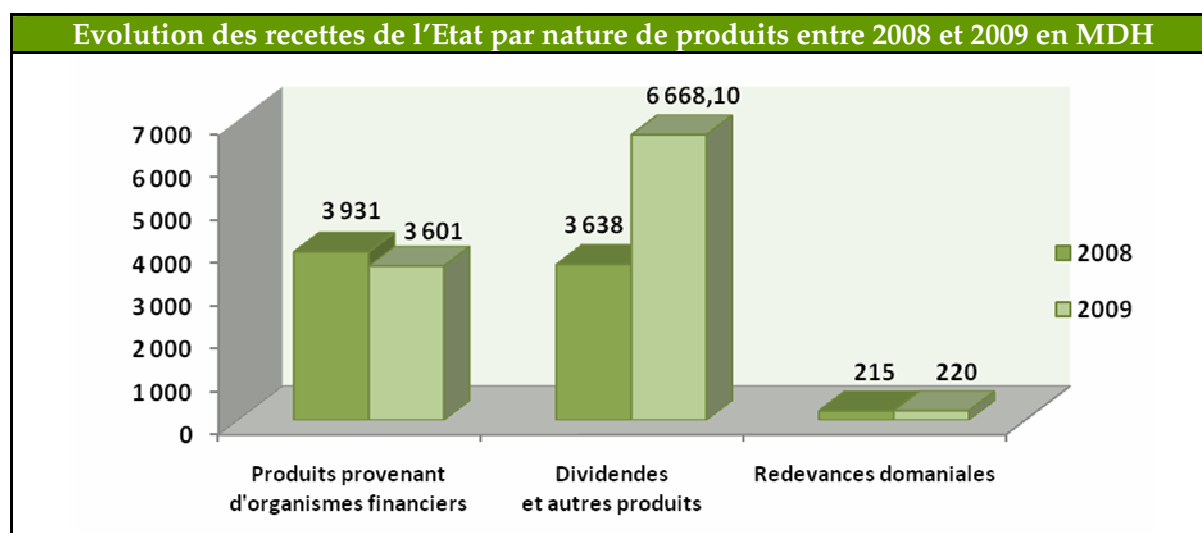
- l'accroissement des subventions d'équipement : +45,1% ;
- une forte évolution des subventions de fonctionnement : +73,1%
- la baisse des charges de restructuration : -33,6%



3-2 Produits

Quant aux recettes de l'Etat provenant des EEP, elles ont évolué de manière satisfaisante, passant de 7,8 Milliards de DH en 2008 à 10,5 Milliards de DH en 2009, soit, un accroissement de 34,7%.

Trois types de recettes sont à prendre en considération : les produits provenant d'organismes financiers, les dividendes et autres produits et les redevances domaniales.



4- Situation d'endettement des EEP



Les principaux indicateurs en matière d'endettement des EEP se présentent comme suit en 2009, comparés à ceux enregistrés en 2008 (en milliards de DH)

Indicateurs	2008	2009	Evolution 2009/2008
Dettes de financement	121	135	11,8%
dont endettement extérieur	61,5	71,2	15,8%

L'effort ainsi consenti en matière d'investissement par les EEP s'est traduit naturellement par un accroissement de l'endettement global qui est passé d'un solde de 121 Milliards de DH en 2008 à plus de 135 milliards de DH en 2009, soit une augmentation de 11,8%.

L'endettement des EEP auprès des organismes de financement extérieur a eu un impact décisif dans cette augmentation dans la mesure où il a progressé de 15,8% en passant de 61,5 milliards de DH en 2008 à 71,2 milliards de DH en 2009.

5- Marchés traités par les contrôleurs d'Etat

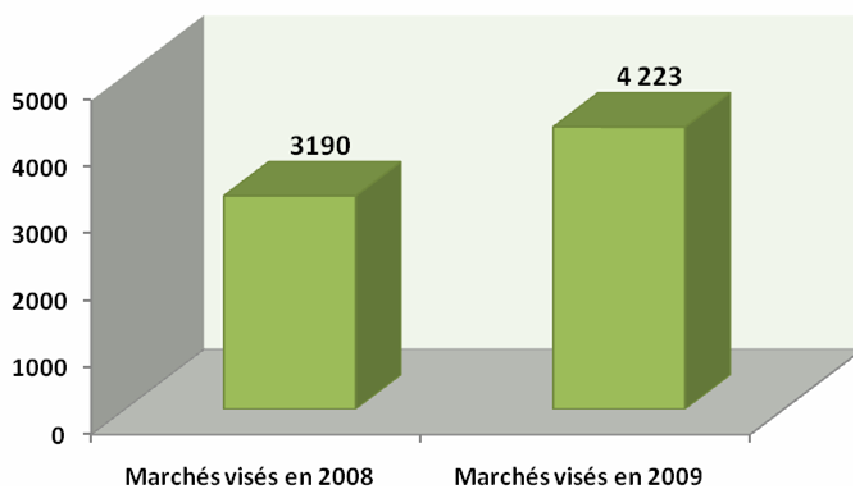


Le nombre de marchés traités en 2009 par les contrôleurs d'Etat s'élève à 4223 marchés, contre 3190 en 2008, soit une augmentation de 32,4% reflétant la dynamique d'investissement des EEP :

5-1 Marchés visés en nombre

Secteur	Nombre de marchés visés		variation entre 2008 et 2009 (%)
	2008	2009	
Agriculture, Agro-industrie et Industrie	227	243	+ 7,1%
Eau, Energie et Mines	475	446	- 6,1%
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme	355	298	- 16,1%
Infrastructures	198	240	+ 21,2%
Social et Educatif	1 935	2 996	+ 54,8%
Total	3 190	4 223	32,4%

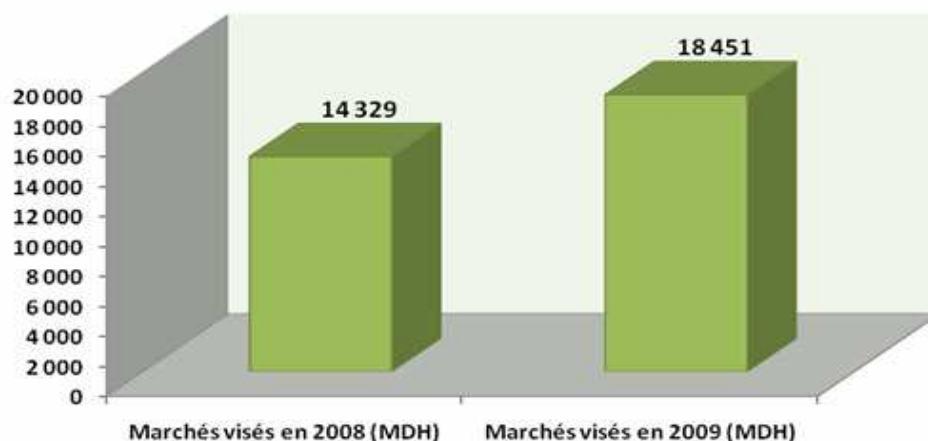
Marchés visés par les structures de contrôle financier de la DEPP



5-2 Marchés visés en valeur

Secteur	Valeur de marchés visés (MDH)		variation entre 2008 et 2009 (%)
	2008	2009	
Agriculture, Agro-industrie et Industrie	1 077	1258	+ 16,8
Eau, Energie et Mines	2 629	3 474	+ 32,1
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme	1 880	3 387	+ 80,2
Infrastructures	5 537	4 673	- 15,6
Social et Educatif	3 206	5 659	+ 76,5
Total	14 329	18 451	+ 28,8

Marchés visés par les structures de contrôle financier de la DEPP en MDH



La valeur des marchés visés par les structures de contrôle de la DEPP a connu une hausse de l'ordre de 28,8% entre 2008 et 2009.

5-3 Répartition des marchés visés selon le mode de passation

En nombre

Marchés visés	Marchés sur Appel d'Offres en 2008	Marchés sur Appel d'Offres en 2009	Marchés Négociés en 2008	Marchés Négociés en 2009	Total	
					2008	2009
Total	2 945	4 143	245	80	3 190	4 223

En valeur

Marchés visés	Marchés sur Appel d'Offres en 2008	Marchés sur Appel d'Offres en 2009	Marchés Négociés en 2008	Marchés Négociés en 2009	Total	
					2008	2009
Total	13 482	17 815	847	636	14 329	18 451

MDH

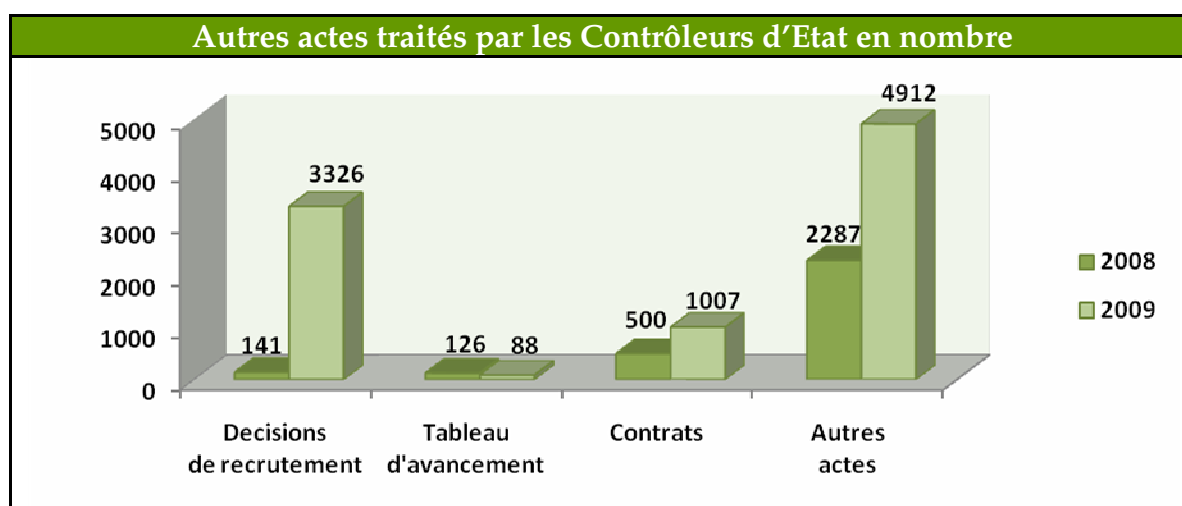
L'analyse des 4223 marchés recensés permet de constater que l'appel d'offres constitue la procédure privilégiée pour la passation des marchés des EEP, représentant, ainsi, en nombre et en valeur, respectivement, 98,1% et 96,6%.

La procédure négociée (1,9% du nombre des marchés et 3,4% de leur valeur) reste soumise à des conditions réglementaires précises et constitue l'exception.

6- Autres actes traités par les Contrôleurs d'Etat



Les actes traités par les Contrôleurs d'Etat en 2009, autres que les marchés des EEP, en l'occurrence, les décisions de recrutement, les tableaux d'avancement, les contrats et les autres actes, sont au nombre de 9333. Ils ont connu globalement une forte augmentation par rapport à l'année 2008.



Il y a lieu de signaler que les actes de gestion courante des EEP ne sont pas soumis au visa préalable du Contrôleur d'Etat s'ils sont pris conformément aux dispositions d'un statut du personnel ou d'un règlement approuvé par le Ministère des Finances.

7- Rapports annuels des contrôleurs d'Etat et des commissaires du Gouvernement



Les Contrôleurs d'Etat et les Commissaires du Gouvernement sont tenus, en vertu des dispositions des articles 9, 12 et 16 de la loi n° 69-00, relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, d'établir des rapports annuels.

Dans ces rapports, les contrôleurs, selon le cas, rendent compte de leur mission, apprécient la gestion des organismes contrôlés, évaluent leurs performances et suivent l'exécution des conventions de contrôle conclues entre l'Etat et ces entités ou entre les sociétés mères et leurs filiales. Ils sont adressés aux Présidents des Conseils d'Administration et autres organes délibérants. Il est à préciser que les Contrôleurs d'Etat et les Commissaires du Gouvernement ont été invités par une note interne de la Direction à faire une présentation succincte de leurs rapports lors de la tenue des réunions des organes délibérants concernés.

Le nombre total des rapports établis par ces contrôleurs en 2009 et concernant l'exercice 2008 est de 193, contre 189 en 2008.

Dans le cadre de l'exercice de la mission du contrôle qualité, il est procédé à l'évaluation des rapports des contrôleurs et à leur transmission aux organes délibérants concernés.

8- Comités d'Audit des EEP



Au cours de l'année 2009, l'activité des Comités d'Audit s'est traduite par la tenue de plusieurs réunions dont le nombre s'est élevé à 105, contre 85 en 2008.

Secteur	Nombre de réunions tenues par les Comités d'audit en 2008	Nombre de réunions tenues par les Comités d'audit en 2009	Ecart entre 2008 et 2009	EEP concernés en 2009
Agriculture, Agro-industrie et Industrie	28	25	- 3	ONICL, CAM, SOSIPO, plus 9 ORMVA, INRA et ANPME
Eau, Energie et mines	15	23	+ 8	12 Régies de distribution, 6ABH, CADETAF, OCP et ONEP
Habitat, Urbanisme, Commerce et Tourisme	32	40	+ 8	Toutes les filiales du HAO, ADER, MJS, CDVM
Infrastructures	6	9	+ 3	ONDA, RAM et BAM
Social et Educatif	4	8	+ 4	SNRT, ENTRAIDE NATIONALE, CNOPS et IAV Hassan II
Total	85	105	+ 20	

Chaque réunion de Comité d'Audit fait l'objet d'une fiche de synthèse ainsi que d'un compte rendu retraçant les conclusions et les recommandations retenues pour la fiabilisation des dispositifs de contrôle interne de l'établissement concerné et la mise à niveau de ses procédures.

9- Dossiers spécifiques



- Secteur de l'Habitat, d'Urbanisme, du Commerce et du Tourisme

• La vision 2015 pour le développement de la Maison de l'Artisanat (MDA)

Les actions phares menées en 2009 par les MDA, ont porté sur la mise en œuvre d'une politique de communication institutionnelle et sur l'ouverture de nouveaux marchés (La Russie et la Pologne).

• Le Plan d'action 2010 de L'Agence Marocaine de Développement des Investissements (AMDI)

Créée par la loi n° 41-08 du 18 février 2009 (dahir n° 1-09-22), l'AMDI a pour mission principale la promotion des investissements.

Le plan d'action 2009 de l'AMDI s'articule autour de 3 volets que sont :

- Le volet promotion et commercialisation, et qui vise les marchés de l'automobile, de l'aéronautique, de l'offshoring et de l'électronique ;
- Le deuxième volet concerne l'amélioration de l'environnement des investissements (simplification des procédures, refonte de la charte d'investissement) ;
- Le troisième volet concerne l'organisation et la mise en place d'une banque de données.

La DEPP a accompagné cette agence dans la mise en place de cet outil de gestion dans le cadre de plusieurs réunions.

• L'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (AAVBR)

La DEPP s'est attelée en 2009 à finaliser le projet de filialisation de certaines des activités de l'AAVBR par la création de sociétés de portage (la Marina, STRS et Bab Al Bahr).

Elle a en outre effectué des bilans périodiques à l'occasion des réunions du Conseil d'Administration et des Comités de Suivi institués dans le cadre de la convention liant l'agence au Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

• Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)

En 2009, la DEPP a assuré le suivi du Groupe et de ses filiales à travers les réunions des Conseils d'Administration et des comités institués par les organes délibérants notamment les comités d'audit et les comités techniques, qui ont tenu 37 réunions en 2009, centrées sur

les montages technico-financiers des projets et sur l'état de réalisation du plan d'action à mi-parcours, ainsi que sur les comptes sociaux des filiales.

Le HAO a intensifié son rythme d'activité au cours de l'exercice 2009.

A cet effet, le Groupe a retenu un volume d'investissement global de l'ordre de 8,5 Milliards de DH, en augmentation de plus de 2% par rapport aux réalisations de l'exercice 2008 (8,3 Milliards de DH).

- **Agence de Logements et d'Equipements Militaires (ALEM)**

Le programme de 80 000 logements, lancé en 2008 au profit du personnel civil et militaire de l'Administration de la Défense Nationale, n'a pas encore atteint la cadence d'exécution attendue.

En effet, malgré un taux de réalisation de 99% pour la partie locative, soit un engagement de 1.4 millions de DH, le programme d'accès à la propriété connaît un faible taux de réalisation (13%).

C'est dans ce cadre qu'en 2009, la DEPP s'est impliquée dans le suivi de la mise en place de la politique de recours à la formule de l'acquisition directe auprès des promoteurs immobiliers, et ce afin de soulager la trésorerie de l'ALEM et de réaliser le programme dans les délais.

- **SOCIETE MARCHICA MED**

Au titre de l'exercice 2009, les investissements réalisés par la société s'élèvent à un montant de 270 MDH, en plus de 255 MDH engagés au titre de la libération du capital de la société « Atalayoun Golf Resort S.A », filiale de la société MARCHICA MED. Le coût global estimatif de l'aménagement à réaliser par la société filiale s'élève à 755 MDH.

L'option concernant les scénarii de développement n'est pas encore arrêtée, en attendant la validation des conclusions de l'étude confiée à un Cabinet spécialisé.

- **Société Nationale de Réalisation et de Gestion des Stades (SONARGES)**

Depuis sa création par décret n° 2-08-546 du 4 novembre 2008, la SONARGES a connu une cadence de développement satisfaisante, tant au niveau de la réalisation de ses objectifs qu'au niveau de son organisation.

L'exercice 2009 a été marqué par la poursuite des travaux de réalisation de 2 stades (Tanger et Agadir), le lancement d'un concours international pour les études architecturales du grand stade de Casablanca, et la réalisation d'une étude pour le choix du mode de gestion des stades.

La DEPP est fortement impliquée dans l'accompagnement de cette société dans le processus de réalisation de ces ouvrages et dans leur mode de gestion.

- **IDMAJ SAKANE**

Cette société a pour mission principale de mener toutes les actions permettant l'intégration des quartiers insalubres et sous équipés dans la Région du Grand Casablanca.

L'année 2009 a été caractérisée par la réalisation de 52% de ses objectifs en termes d'unités (7856 unités contre 15132 prévues). Les achèvements en cours ont concerné 4 213 ménages représentant un investissement global de 834 millions de DH avec une participation d'IDMAJ SAKAN à hauteur de 4 84 millions de DH.

- **Projet SINDIBAD conduit par CASA AMENAGEMENTS**

Le projet SINDIBAD, dont le coût prévisionnel est de 3 Milliards de DH, porte sur l'aménagement intégré de la zone SINDIBAD à Casablanca constitué des trois composantes suivantes : l'aménagement d'un parc de loisirs sur une superficie de 37 hectares, l'aménagement d'un site de fouilles avec construction d'un musée archéologique sur une superficie de 4 hectares et la réalisation d'un programme d'investissement immobilier sur une superficie de 28 hectares.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Wilaya du grand Casablanca pour le choix de l'opérateur, la DEPP a participé aux différentes commissions instituées pour l'examen des offres pilotées par le CRI de Casablanca.

- **Secteur de l'Eau, de l'Energie et des Mines**

- **Fonds de développement énergétique (FDE)**

En vue de la mise en œuvre des orientations stratégiques pour le secteur électrique et de l'accélération des opérations de renforcement de la production d'électricité, le Maroc a créé, dans le cadre de la loi de finances 2009, le Fonds pour le Développement Energétique, doté d'un budget de 7,5 Milliards DH, financé notamment par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

Dans le cadre de ce fonds, il a été décidé de créer la Société d'Investissements Energétiques (SIE) dont l'objet est de développer la production d'énergies renouvelables.

La DEPP a pris une part active dans l'aboutissement de ce dossier, dans la mesure où elle a veillé à l'élaboration des différentes conventions et statuts relatifs à la création de la SIE.

- **Fonds des Technologies Propres (FTP)**

Le FTP est un fonds créé par la Banque Mondiale (BM) pour financer les investissements de nature à atténuer les émissions de Gaz à Effet de serre (GES).

La DEPP a collaboré à la préparation du Plan d'Investissement pour le Maroc, qui a été soumis à l'approbation du Comité Exécutif du FTP en 2009. Elle a également travaillé sur la création d'un comité chargé de l'étude et de la sélection des projets éligibles au financement FTP.

- **Restructuration de l'Office National d'Electricité (ONE)**

Cette restructuration, accompagnée par la DEPP, a permis l'élaboration du projet de loi visant la transformation de l'ONE en SA et du protocole d'accord Etat/ONE/CDG pour définir les meilleures voies pour financer l'externalisation du régime interne de retraite de l'Office.

La DEPP a également suivi la conclusion d'un protocole d'accord Etat/ONE relatif à la restructuration institutionnelle, opérationnelle et financière de l'Office, ainsi que la concrétisation d'une convention Etat/ONE relative à la mise à niveau du parc de production d'énergie électrique.

- **Prêt de Politique de Développement du secteur de l'Eau (PPD-Eau)**

Le PPD-Eau est un prêt programmatique de la Banque Mondiale (400 millions \$ entre 2007 et 2010), dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et à en réformer la gestion intégrée.

La DEPP a participé dans le cadre du comité de pilotage du PPD-Eau à la préparation de la matrice des mesures de réforme. Elle a également analysé et donné son avis sur un ensemble d'études relatives à l'organisation et au financement du secteur de l'eau, dont notamment la revue stratégique du Programme National d'Assainissement (PNA).

- **Nouvelle Organisation des Régies Autonomes (Projet NORA)**

Le projet NORA est un projet de refonte de l'organisation des Régies Autonomes de Distribution dont l'objectif est la définition d'indicateurs fiables de mesure des performances et d'un système de reporting avec l'élaboration d'un tableau de bord.

La DEPP a veillé en collaboration avec d'autres départements, et notamment la Direction des Régies et Services Concédés (DRSC) du Ministère de l'Intérieur, au lancement de l'appel d'offres relatif au choix du prestataire qui mènera l'étude, et le suivi de son exécution.

- **Secteur des Infrastructures**

La DEPP a été impliquée dans le suivi de plusieurs grands projets dans le secteur des infrastructures. Son champ d'action a englobé les principaux projets suivants :

- **Transport aérien et maritime**

- La création de RAM EXPRESS destinée au trafic aérien domestique ;
- La signature de la convention de concession *SODEP-TMSA* ;
- La finalisation de l'étude de reconversion du Port de Tanger ;
- La réalisation par l'ANP des études de *Nador West Med*.

- **Transport Routier**

- Suivi de l'étude stratégique destinée à donner les éclairages sur le devenir d'ADM, et à évaluer la faisabilité et l'attractivité du capital privé pour le financement des infrastructures autoroutières ;
- Suivi au niveau de la Caisse pour le Financement Routier de la réalisation du Programme National des Routes Rurales (PNRR II) ;
- Implication dans le processus de création de la société Casa Transport en Site Propre ;
- Examen de la transformation de la RAFC en société anonyme.

- **Transport ferroviaire**

- Suivi de l'avancement du projet TGV ;
- Participation à l'examen du projet de Contrat Programme Etat-ONCF pour la période 2010-2015.

- **Poste et Télécommunications**

- Participation à l'élaboration du projet de loi de transformation de Barid Al Maghrib en SA ;
- Avis sur le décret de création de la banque postale ;
- Examen du cahier de charges relatif à l'attribution de la licence mobile de deuxième génération.

- **Secteur de l'Agriculture, de l'Agro-industrie et de l'Industrie**

La DEPP a été un élément moteur dans plusieurs chantiers relatifs à la modernisation du secteur de l'agriculture.

Son action au cours de l'année 2009 s'est traduite dans le cadre des projets suivants :

- **Suivi du plan de restructuration de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE)**

La DEPP a veillé à la finalisation du projet de loi n° 24-09, relatif à la transformation de l'OCE en société anonyme.

- **Poursuite de la réalisation du plan de restructuration de la COMAPRA**

La DEPP s'est fortement engagée dans le processus de liquidation de l'établissement public en question (signature de la convention de gestion, de contrôle et de suivi des fonds de la liquidation, nomination du liquidateur et du trésorier du compte de liquidation).

- Secteur Social et Educatif

Les EEP des secteurs sociaux et éducatifs revêtent une importance vitale dans le développement du pays. La DEPP a impulsé et suivi de près les dossiers suivants :

- **Caisse Marocaine des Retraites**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude relative à l'amélioration de la gestion des fonds de réserve de la CMR, la DEPP a accompagné cet établissement dans le lancement, en décembre 2009, d'un appel d'offres ouvert pour l'externalisation de la gestion d'une partie du portefeuille de la caisse portant sur un montant de 900 millions DH.

- **Paysage audiovisuel national**

La DEPP a participé aux travaux de préparation du projet de Contrat Programme Etat-SNRT, au titre de la période 2009-2011, signé le 02 Octobre 2009 ainsi qu'aux travaux de préparation du projet du contrat Etat-SOREAD 2M, couvrant la période 2010-2012 et ce, conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n° 03-77 relative à la communication audiovisuelle.

- **Secteur universitaire**

L'année 2009 a été marquée par le lancement de la mise en œuvre des contrats de développement du secteur universitaire.

La DEPP a assuré le suivi de l'application de ces contrats, en pratiquant une politique de veille et de conseil auprès des EEP concernés.

- **Jardin Zoologique National**

En vue de doter la capitale d'une infrastructure ludo-éducative conçue conformément aux normes internationales, un projet d'aménagement d'un nouvel espace pour le parc zoologique d'un coût global estimé à 461 millions de DH a démarré en 2007, pour être achevé en 2011.

La DEPP suit l'exécution de ce projet à travers, notamment, la finalisation d'un montage financier dûment arrêté dans le cadre du budget de cette société.



Activités d'Appui et de Suivi

La DEPP a participé de manière active, durant l'année 2009, à la mise en place des actions couvrant plusieurs domaines dont ceux relatifs à la gouvernance des EEP et leur restructuration.

1- Gouvernance



1-1 Contrôle Financier

Les principales mesures entreprises en 2009 concernent :

- l'établissement d'un modèle de règlement des marchés des EEP à la suite des nouvelles orientations en matière de préparation des règlements des marchés des EEP ;
- la signature des règlements des marchés, des décisions relatives aux seuils de visa des contrôleurs d'Etat et des arrêtés portant organisation financière et comptable de l'ADA, de l'AMDI et de l'ONSSA ;
- l'instruction des dossiers relatifs à la révision et/ou l'institution de certaines indemnités ou primes accordées au personnel de l'ANPME, Biopharma, le CMPE, la CMR, la COMAPRA, l'EACCE, le Fonds Hassan II, la MDA, l'OC, l'ONEP, l'ONP, l'ONHYM et la RAFC ;
- l'élaboration des procédures afférentes à l'exercice du contrôle financier dont celles couvrant les aspects suivants : les délais de traitement du courrier par les agents chargés du contrôle financier, l'établissement et l'inscription à l'ordre du jour des organes délibérants des rapports des CE et des CG, les conditions de dépôt des fonds disponibles des EEP à la TGR, le paiement des indemnités pour congé non consommé par les Trésoriers Payeurs et Agents Comptables.

1-2 Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise

Après la publication en mars 2008 du Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise par la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise (CNGE), dont la DEPP est membre, les travaux ont été poursuivis en 2009 pour la finalisation des 2^{ème} et 3^{ème} annexes relatives, respectivement, aux « Etablissements Bancaires et Sociétés de Financement » et aux « Entreprises Publiques ».

Le groupe de travail chargé de l'élaboration du code relatif à cette 3^{ème} annexe est piloté par la DEPP.

Par ailleurs, cette année a été marquée par la création, en juin 2009, de l'Institut Marocain des Administrateurs (IMA) dont la mission principale est de mettre à la disposition des entreprises et des administrations l'expertise, les outils et les méthodes de travail adaptés, susceptibles de professionnaliser le métier des administrateurs.

2- Restructurations ³



2-1 Plans de restructuration de certains EEP

Les principales actions menées ou accompagnées par la DEPP au cours de l'année 2009 en matière de restructuration des EEP ont concerné :

2-1-1 SODEA-SOGETA

La DEPP a poursuivi la mise en œuvre du plan de restructuration dans ses principaux volets :

- la préparation de la dernière tranche du plan de départs volontaires ;
- l'apurement des dettes bancaires, sociales et fournisseurs ;
- la réflexion sur le devenir des sociétés SODEA et SOGETA en relation avec le démarrage de l'Agence de Développement Agricole et la location de la presque totalité des terres agricoles dans le cadre des opérations de PPP.

La DEPP a procédé à l'actualisation du bilan des deux premières opérations (2005 et 2008) et la contribution à la préparation de la 3^{ème} opération de partenariat portant sur 21.240 ha.

2-1-2 Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE)

La DEPP a examiné le bilan de mise en œuvre du plan de restructuration de l'OCE ainsi que le projet de loi portant transformation de l'OCE en SA.

2-1-3- Agence de Dédensification et de Réhabilitation de la Médina de Fès (ADER)

La DEPP a participé aux travaux du comité mixte Ministère de l'Intérieur – MEF chargé de mener une réflexion stratégique sur le devenir de l'ADER Fès avec :

- Validation du rapport élaboré par le comité de pilotage ;
- Adoption du projet de contrat de restructuration de l'ADER.

Les conclusions du rapport final ont été adoptées par le Conseil d'Administration de l'ADER Fès.

³ Pour plus de détails, se référer au rapport sur le secteur des EEP accompagnant le projet de Loi de Finances pour l'année 2010

La contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP constitue une constante de la politique des pouvoirs publics en matière d'amélioration de la gestion du portefeuille public et de ses performances.

L'année 2009 a été marquée par la conclusion de 3 nouveaux Contrats Programme avec l'ODCO, l'ONP et la SNRT.

L'activité de la DEPP s'est aussi focalisée sur le suivi de l'exécution des Contrats suivants : ADM (2008-2015), BAM (2006-2008), CMR (octobre 2007 - décembre 2009), ONCF (2005-2009), ONEP (2008-2010) et SNRT (2006-2008).

3-1 Signature de nouveaux Contrats

3-1-1 Contrat Plan ETAT-ODCO

Le Contrat Plan ETAT-ODCO, conclu au titre de la période 2009-2012, a été signé le 29 juillet 2009. Il a pour objectif la promotion du secteur coopératif en vue d'une meilleure contribution au développement économique et social du pays et à la lutte contre la pauvreté et la précarité.

3-1-2 Contrat de Performance ETAT-ONP

Le Contrat de Performance signé le 29 septembre 2009, entre l'Etat et l'ONP au titre de la période 2009-2012, a pour objectif principal d'assurer le développement et la modernisation de la pêche marocaine à travers l'intégration de ses différentes filières.

3-1-3 Contrat Programme ETAT-SNRT

Le Contrat Programme signé le 02 octobre 2009, entre l'Etat et la SNRT au titre de la période 2009-2011, est le deuxième contrat conclu avec cette société. Il a pour objectifs de continuer les efforts déjà entrepris en vue de la modernisation de la société ainsi que le développement de ses activités et installations techniques et l'amélioration de ses performances.

⁴ Pour plus de détails, se référer au rapport sur le secteur des EEP accompagnant le projet de Loi de Finances 2010.

3-2 Assistance à l'élaboration de Contrats spécifiques

Durant l'année 2009, la DEPP a été sollicitée pour collaborer à l'élaboration et à la finalisation de Contrats spécifiques entre l'Etat et :

- la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ainsi que le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), pour la mise en œuvre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle qui vise à construire un secteur industriel fort et à créer un cercle vertueux de la croissance ;
- l'Université Internationale de Rabat portant sur la création et le lancement de l'offre de formation de cette université ;
- la CGEM en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique.

Par ailleurs, la DEPP a contribué à la finalisation des contrats de développement signés entre l'Etat et les Universités, l'ONOUCS et le CNRST en 2009.

3-3 Suivi des Contrats en vigueur

Le suivi et l'évaluation annuelle de l'exécution des dispositions des Contrats sont assurés par des Comités de Suivi institués par lesdits Contrats.

Ainsi, l'année 2009 a été marquée par l'évaluation de l'exécution des dispositions des contrats au titre de l'année 2008 concernant les EEP suivants : ADM, BAM, CMR, ONCF, ONEP et SNRT.

3-4 Rapport annuel sur les Contrats

Le rapport global de synthèse portant sur les années 2007 et 2008 et le projet de plan d'action 2009, en matière de contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP, a été élaboré par la DEPP et transmis au Premier Ministre.

4- Normalisation et Professions Comptables



4-1 Normalisation Comptable

4-1-1 Le Conseil National de la Comptabilité (CNC)

- Travaux des Commissions Techniques Spécialisées (CTS) et des Groupes de Travail (GT)

Plusieurs réunions des GT se sont tenues au courant de l'année 2009, notamment le groupe de travail chargé de la révision du Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) et de l'amendement de la loi comptable ainsi que le groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de loi relatif à la consolidation des comptes.

L'année 2009 a été marquée aussi par la poursuite des travaux de préparation et de finalisation des projets de normes comptables au niveau des CTS et des GT concernant, notamment, les OPCR, la titrisation des créances hypothécaires, les OPCVM et les Collectivités Locales.

- Comité Permanent du CNC

Le CNC a examiné au cours de l'année 2009 plusieurs projets dont le traitement comptable de certaines opérations réalisées par l'AAVBR, la publication de l'arrêté relatif au plan comptable des Partis Politiques ainsi que le projet ROSC.

4-1-2 Professions Comptables

- Comptables Agréés

375 professionnels ont été inscrits sur la liste des Comptables Agréés pour l'année 2010 contre 313 professionnels inscrits pour l'année 2009.

- Projet de loi relatif à la création de l'Ordre des Comptables Agréés

Ce projet de loi, préparé et finalisé en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables (OEC), l'Association des Comptables Agréés du Maroc (ACAM) et l'ensemble des professionnels de la comptabilité regroupés au sein de la Fédération Marocaine des Associations des Professionnels de la Comptabilité (FEMAPROC), a pris en considération l'ensemble des observations des différents Départements Ministériels avant d'être transmis au SGG en 2009.

- Projet d'amendement de la loi n° 15-89

Au cours de l'année 2009, un suivi a été assuré auprès du Parlement au sujet de ce projet d'amendement qui vise l'inscription, dans le tableau de l'Ordre des Experts comptables, de certains professionnels qui ne disposent pas de diplôme d'expert comptable mais qui totalisent l'expérience professionnelle requise à la date de la mise en vigueur de la loi en 1993, sous réserve de réussir un examen d'aptitude professionnel.

2 dossiers de demandes d'équivalence avec le diplôme d'expert-comptable marocain ont été instruits.



Activités d'Audit et d'Etudes

1- Audit Interne



Cinq missions d'audit interne ont été réalisées au cours de l'exercice 2009 et se rapportent aux Paeries et Agences comptables des organismes suivants : ANAPEC, ORMVA-Haouz, APDS, CNPAC, la CCIS de Tanger et les Chambres Consultatives de Tétouan. Ces missions ont été réalisées suite aux lettres et réclamations émanant des dirigeants des organismes concernés.

1-1 Mission d'interface entre la DEPP et les Institutions et Corps de Contrôle

1-1-1 La Cour des Comptes et les Cours Régionales des Comptes

Les rapports de Juridictions Financières examinés au cours de l'exercice 2009, sont au nombre de 26 et se répartissent comme suit : Secteurs Sociaux et Educatifs (9), Secteurs de l'Habitat et de l'Urbanisme (6), Secteur de l'Agriculture, de l'Agro-Industrie et de l'Industrie (6), Secteurs de l'Eau, de l'Energie et des Mines (3) et Secteur des Infrastructures (2).

Le contrôle exercé sur ces organismes est un contrôle de gestion, assuré en vertu des dispositions des articles 85 et 147 du Code des Juridictions Financières. Les rapports adressés au MEF sont des rapports particuliers, déjà délibérés en Chambres. Ils font l'objet d'un examen par la DEPP. A cet effet, des matrices comportant les réponses aux observations formulées en relation avec les attributions du MEF, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, sont adressées aux organismes concernés.

Conformément aux Notes Circulaires élaborées par le MEF, les dirigeants des EEP, les agents de contrôle et les administrateurs relevant de la DEPP sont tenus d'inscrire à l'ordre du jour des réunions des Conseils d'Administration et autres organes délibérants, de manière prioritaire, l'examen des rapports des Juridictions Financières et d'assurer le suivi des recommandations.

1-1-2 Projets d'insertion au rapport annuel de la Cour des Comptes

Les projets d'insertion concernant les organismes précités, qui consistent en des synthèses faisant ressortir les principales observations formulées par les cours des comptes, sont adressés au MEF pour commentaires éventuels, en vertu de l'article 99 du Code des Juridictions Financières.

Ces projets d'insertion font l'objet de réponses de la DEPP, adressées à la Cour des Comptes, via l'Inspection Générale des Finances qui a été chargée par le Secrétaire Général du Ministère de centraliser l'ensemble des projets d'insertion. Ces réponses ont été publiées dans le rapport annuel de la Cour des Comptes au titre de l'exercice 2008 et sont annexées à chaque projet d'insertion, avec les réponses émanant de l'organisme concerné ainsi que du Ministère de tutelle technique.

1-1-3 Rapports de l'Inspection Générale des Finances (IGF)

Dans le cadre de l'exercice du droit de réponse, les rapports provisoires établis par ce corps de contrôle, sont adressés à la DEPP.

Ces rapports portent généralement sur l'audit de gestion et sont examinés en concertation avec les services concernés de la DEPP. Ils ont porté sur les organismes suivants : l'EN, l'ADS, l'AREF de Fès-Boulemane, l'AREF de Abda-Doukkala, l'AREF du Grand Casablanca, OFEC, l'Université Mohammed V de Rabat-Agdal, la RADEEMA, l'accord cadre Etat- AMITH et le projet de Développement des Routes Rurales.

A la demande de l'IGF, la DEPP établit et adresse annuellement à cette institution un programme d'audit et d'évaluation de certains EEP.

De même, la DEPP est destinataire des plaintes et réclamations émanant des agents relevant des EEP, déposées à Diwan Al Madalim. Celles-ci sont adressées à l'IGF qui les répercute sur la DEPP pour des éléments de réponse. L'élaboration des projets de réponses est réalisée en relation avec les structures de contrôle concernées, c'est le cas notamment pour l'ANAPEC et l'ORMVA du Souss Massa.

1-2 Mission d'études

Dans ce cadre, deux rapports ont été établis. Il s'agit du rapport d'étape sur l'implémentation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ainsi que du rapport sur les réquisitions.

Le rapport d'étape sur l'implémentation de la loi sur le contrôle financier fait le bilan d'application des dispositions de cette loi, en particulier celles se rapportant aux comités d'audit, aux conventions de contrôle, aux instruments de gestion mis en place par les EEP, aux règlements des marchés établis par ces organismes, en relation avec les services concernés de la Direction et aux arrêtés portant organisation financière et comptable élaborés par la DEPP

Les réquisitions recensées concernent l'ensemble des structures de contrôle et se rapportent à plusieurs organismes, notamment le CMPE, l'EACCE, l'AAVBR, la CAR de l'Oriental, la CCIS de Marrakech, l'OCE, la CAG de Taounate, l'ANCFCC, le CCM, l'ADS, l'ISCAE, l'OFPPT, le CH-Hassan II de Fès, l'ONDA et le CNESTEN.

Le nombre total des cas de réquisitions recensés au cours de l'année 2009 s'élève à 60 dont, par ordre d'importance :

- absence ou discordance des pièces justificatives des dépenses (24) ;
- non respect des dispositions réglementaires et contractuelles (9) ;
- absence de visa du CE sur les actes requérant cette formalité (9) ;
- absence de support budgétaire (6) ou de mise en concurrence (4).

2- Audits Externes



2-1 Examen et réception des rapports d'audit en 2009

S'agissant des rapports d'audits examinés et réceptionnés par le comité de pilotage des audits au cours de l'exercice 2009, il y a lieu de noter la réception des rapports concernant :

Organismes	Nature de l'Audit	Observations
Société Al Omrane d'Agadir	Audit de la fonction commerciale et audit de certains projets	Réception définitive prononcée le 8 janvier 2009
CNESTEN	Audit institutionnel, stratégique, opérationnel et de gestion	Réception définitive prononcée le 24 septembre 2009
OFEC	Audit institutionnel et stratégique avec des scénarii du devenir de l'Office	Réception provisoire
AREF-MARRAKECH	Audit opérationnel, de gestion et des performances	Réception provisoire
Société Al Omrane d'Agadir	Audit de la fonction commerciale et audit de certains projets	Réception définitive prononcée le 8 janvier 2009

2-2 Examen et avis relatifs aux termes de référence des audits financiers des EEP

Au cours de l'exercice 2009, la DEPP a examiné et donné son avis sur plusieurs projets de termes de référence d'audit financier concernant les EEP ci-après : ENA, AREF-RSZZ, CNOPS, CMPE, ADS, OC, EACCE, ANAPEC, AU-Essaouira, EN, ONICL, CNSS et CCM.

2-3 Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audits

Le suivi des recommandations des auditeurs externes et l'évaluation de leur impact sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques concernées a porté, en 2009, sur les EEP suivants : l'ISCAE, l'Office des Changes, la CMR, la Société de Gestion de la Loterie Nationale, l'ODCO et Supratours.

La DEPP a été appelée, au cours de l'année 2009, à procéder à l'examen de **43** projets de textes législatifs et réglementaires, **13** questions parlementaires concernant les EEP et **3** dossiers liés au contentieux en relation avec l'AJR.

3-1 Projets de textes législatifs et réglementaires

Les principaux projets de lois et décrets sur le secteur des EEP instruits ont porté sur :

- **La création de 9 Etablissements Publics et Société d'Etat** : Agence nationale des musées, Agence marocaine de développement de la logistique, Agence nationale pour le développement de l'aquaculture, Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, Agence pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Agence nationale de géologie, Société d'investissements énergétiques, Fondation Mohamed VI des œuvres sociales des magistrats et du personnel de la justice et la Fondation Mohamed VI de promotion des œuvres sociales du personnel de la santé ;
- **Le projet de fusion ONE-ONEP ;**
- **La transformation de la MAP, de BAM et de l'ODCO en SA ;**
- **L'amendement des textes législatifs et réglementaires de l'ONE, l'OFPPPT, les Chambres d'artisanat, la Fondation Mohamed VI de promotion des œuvres sociales de l'éducation et de formation et de l'Institut national des plantes médicinales et aromatiques, ainsi que l'amendement de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.**

3-2 Contentieux judiciaires

Plusieurs dossiers litigieux ont été examinés en relation avec l'AJR concernant notamment le personnel de l'ANRT, du Centre de Développement des Energies Renouvelables et de l'ORMVA de la Moulouya.



Privatisation, Gestion Déléguée de Services Publics et Gestion du Portefeuille Public⁵

La DEPP pilote les opérations de privatisation, de gestion déléguée et de PPP. Elle reçoit aussi des demandes d'autorisation et d'avis émanant d'entreprises et organismes publics, concernant les opérations régies par les articles 8 et 9 de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, telle qu'elle a été modifiée et complétée. Ces demandes sont examinées et instruites en concertation avec les structures concernées, notamment la DTFE.

1- Opérations de transfert



En matière d'opérations de transfert, l'année 2009 a connu le lancement et le suivi de missions d'évaluation et de placement des sociétés BTNA, SSM et SOCOCHARBO, et la concrétisation de l'opération de cession des reliquats des participations de l'Etat détenus dans le capital des sociétés SURAC, SUTA, SUNABEL et SUCRAFOR.

L'année 2009 a été marquée également par une réflexion sur les perspectives en matière de cession des participations minoritaires de l'Etat et d'ouverture de capital de certains grands holdings publics.

2- Participations financières et cessions d'actifs



La DEPP a procédé, au cours de l'année 2009, au traitement de 42 dossiers ayant abouti à la notification de 25 décrets autorisant des prises de participations et des créations de filiales et de 9 avis favorables relatifs à des cessions d'actifs et de participations publiques

Les autorisations accordées par décret ont porté sur d'importants projets structurants visant la promotion de l'investissement dans des secteurs clés de l'économie notamment le Tourisme (Marchica-Med), l'Industrie (Projet RENAUT-Tanger), l'Energie (Société d'Investissement Energétique) et l'Enseignement Supérieur (Université Internationale de Rabat).

⁵ Pour plus de détails, se référer au rapport sur la privatisation au titre de l'année 2009

3-1 Projets de gestion déléguée examinés

L'action de la DEPP qui s'inscrit dans le cadre du développement des PPP vise, principalement, la préparation, l'examen et l'accompagnement des projets de contrats de gestion déléguée, initiés par les départements ministériels et les établissements publics. Les actions menées durant l'année 2009 sont résumées comme suit :

- **Projet de valorisation et d'externalisation de la gestion du CICEC**

L'objectif de ce projet est de permettre la valorisation et l'externalisation de la gestion du CICEC par la société Atlas Hospitality Morocco et ce, en procédant à la construction d'unités hôtelières et en recherchant un gestionnaire, permettant ainsi, le retrait de l'Office des Changes.

Ainsi un protocole d'accord a été conclu entre la DEPP, Atlas Hospitality Morocco et l'Office des Changes, instituant un comité de pilotage pour concrétiser ledit projet.

- **Projet de gestion déléguée des 13 Polycliniques appartenant à la CNSS**

L'année 2009 a connu la refonte par la CNSS du CPS, du règlement de consultation et du contrat relatif à la mise en gestion déléguée des polycliniques.

- **Projet de gestion déléguée d'une unité d'alimentation en eau potable du Grand Agadir par dessalement de l'eau de mer**

Ce projet, initié par l'ONEP en 2009, consiste, dans le cadre d'une gestion déléguée, à concevoir, financer, réaliser et exploiter pendant une durée de 20 ans, une station de dessalement de l'eau de mer, ayant une capacité de 43.000 m³/j (500 l/s) d'eau traitée, pour l'alimentation en eau potable du Grand Agadir.

- **Projet de gestion déléguée du monopole de commercialisation de l'alcool éthylique**

En avril 2009, l'attributaire du projet de gestion déléguée du monopole de commerce de l'alcool éthylique a constitué une société sous forme de SA, dénommée « ETHANOL ».

La convention de gestion déléguée a été signée le 05 mai 2009 par le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et la société délégataire.

- **Projet de gestion déléguée du Jardin Zoologique National de Rabat**

La DEPP a préparé et transmis le projet de convention de gestion déléguée du JZN de Rabat au Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification (HCEFLCD), pour actualiser les annexes dudit projet en vue de sa signature par le MEF, le HCEFLCD et la Direction du JZN de Rabat.

- Gestion déléguée du service de l'eau dans le périmètre d'irrigation du Tadla et des Doukkala

La DEPP a participé aux travaux des comités de pilotage de ces projets dirigés par le MAPM. Deux appels d'offres ont été lancés par ledit ministère pour la réalisation des études de structuration des deux projets de gestion déléguée. Deux groupements ont été choisis pour conduire ces études.

Les notes méthodologiques des études de structuration desdits projets, proposées par les deux groupements, ont été examinées et approuvées par les comités de pilotage.

- Gestion déléguée du service de transport urbain par autobus de Rabat-Salé et région

La convention de gestion déléguée a été conclue le 26 février 2009 entre les communes de Rabat-salé et régions et le groupement retenu (Veolia Transport et Associés).

3-2 Projet de Jumelage : «Renforcement institutionnel de la DEPP et développement des PPP au Maroc »

L'objectif spécifique de ce projet est de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de la DEPP dans les trois domaines stratégiques des PPP, de la gouvernance et de l'information financière des EEP.

Le projet s'étale sur une période de 24 mois allant de septembre 2010 à septembre 2012 et le financement est assuré par l'UE à hauteur de 970. 000 €.

4- Suivi post-transfert



4-1 Unités privatisées sous délai contractuel

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été poursuivis pour le suivi régulier des engagements contractuels des entreprises privatisées, notamment le traitement des demandes relatives à la mise en jeu de la garantie du passif et de l'actif.

Ainsi et afin de clore définitivement certains dossiers, deux protocoles d'accords ont été signés par l'Etat et les groupements acquéreurs des sociétés concernées : CMA-CGM acquéreur de la COMANAV en septembre 2009 et le groupe COSUMAR, acquéreur des sucreries SUTA, SUNABEL, et SUCRAFOR en décembre 2009.

Concernant la société DRAPOR, la société a été indemnisée au titre de créances latentes considérées comme irrécouvrables.

4-2 Suivi post-transfert des unités privatisées dont le délai contractuel a expiré

Pour l'année 2009, le suivi post-transfert a porté essentiellement sur des unités hôtelières : TOUR HASSAN à Rabat, MERINIDES à Fès, KSAR TINSOULINE et RIAD à Larache.



Actions de Communication

L'année 2009 a connu une intensification des actions de communication à la fois sur le plan interne et vers les partenaires de la DEPP.

1- Communication interne



Les travaux du Comité de Direction ont continué d'assurer un suivi régulier des différents chantiers relatifs aux métiers de la DEPP et d'offrir des occasions de concertation et de partage de l'information entre les différentes structures de la Direction.

Le site Intranet de la DEPP constitue une plateforme d'échange et d'information en temps réel. Plusieurs applications ont été développées pour l'enrichissement de ce support.

Une revue de presse quotidienne est assurée au profit des responsables et cadres de la Direction afin de leur permettre de suivre l'actualité économique et financière d'une manière générale et celle relative aux Etablissements et Entreprises Publics en particulier.

2- Communication externe



Comme chaque année, et en application de l'article 33 de la loi organique des finances, la DEPP a élaboré le Rapport sur le secteur des EEP qui a accompagné le projet de loi de finances pour l'année 2010. Ce rapport, destiné d'abord aux parlementaires, a été diffusé auprès des principaux EEP partenaires ainsi que via les portails Internet et Intranet du Ministère.

Durant l'année 2009, la DEPP a assuré une communication régulière concernant son actualité à travers 18 communiqués diffusés au niveau des Portail Internet/Intranet du MEF et 18 articles publiés dans la revue Al Maliya du Ministère.

Consciente du rôle de la presse comme relais d'information vers le grand public, la Direction a accordé 5 déclarations à la presse nationale concernant principalement la politique de privatisation, la gouvernance des Entreprises Publiques et l'investissement public.

De même, l'année 2009 a été marquée par l'organisation de journées d'information au profit de délégations étrangères, la participation à plusieurs conférences et autres manifestations ainsi qu'une intense activité de la Direction pour l'amélioration de la coopération internationale avec des partenaires internationaux.

2-1 Visites de délégations étrangères

- Délégation de la Commission Européenne et de la Banque Africaine de Développement, reçue le 12 Janvier 2009 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence du Ministère de l'Education Nationale par les AREF ;
- Délégation du Ministère des Finances de la République du Yémen, reçue le 26 Janvier 2009 dans le cadre du protocole de coopération technique, entre le Maroc et ce pays concernant le domaine financier et d'investissement ;



**Délégation du Ministère des Finances
de la République du Yémen**

- Mission de la Banque Africaine de Développement, reçue le 10 Février 2009 dans le cadre de la revue à mi-parcours du document de stratégie pays ainsi que du portefeuille des projets en cours ;



Mission de la BAD

- Délégation de l'Inspection Générale des Finances du Sénégal, reçue le 07 Juillet 2009 dans le cadre de la coopération administrative internationale en matière de contrôle organisée par l'IGF auprès des différentes directions du MEF ;
- Délégation du Comité de Privatisation du Burkina Faso, venue en visite d'information le 09 Juillet 2009 pour s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de privatisation ;

- 2 Délégations du Fonds Monétaire International. La première reçue le 28 Septembre 2009 dans le cadre des consultations annuelles de cette institution avec les pays membres. La seconde mission a porté sur l'analyse de la performance des recettes fiscales, le 03 Novembre 2009 ;
- Délégation de l'Inspection Générale des Finances de la République de Djibouti, venue en visite d'information, le 03 Décembre 2009, pour s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de gouvernance des Entreprises Publiques.

2-2 Conférences et manifestations

La DEPP a participé à plusieurs manifestations portant sur diverses thématiques :

- « **Investissement des EEP** », à l'occasion des événements suivants :
 - consultations gouvernementales annuelles maroco-japonaises, organisées le 9 février 2009 ;
 - dialogue économique avec les Conseillers économiques près des Ambassades des pays partenaires et les bailleurs de fonds représentés au Maroc, organisé le 24 février 2009 ;
 - rencontre avec le Conseiller économique et commercial près de l'Ambassade du Portugal au Maroc, organisée le 19 mai 2009.
- « **Privatisation et Partenariat Public-Privé** », lors d'une rencontre avec les membres de la Commission Economique et Financière de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM), organisée le 11 novembre 2009.



Conférence à la Chambre Française de
Commerce et d'Industrie au Maroc

2-3 Coopération internationale

L'année 2009 a été marquée par une intense activité mettant en relation la DEPP avec des partenaires internationaux :

- Union Européenne :

- participation à la définition des priorités de coopération servant à l'élaboration du **Programme Indicatif National 2011-2013** lors d'une mission de la délégation européenne effectuée au Maroc du 2 au 5 mars 2009 ;
- organisation d'une mission d'expertise dans le cadre de l'instrument **TAIEX du 9 au 11 juin 2009 sur le thème : « Transferts budgétaires Etat - Entreprises Publiques et Comptes consolidés : optimisation et transparence »**, visant la recherche des voies et moyens d'optimisation des finances publiques et d'amélioration de la transparence financière ;



Responsables de la DEPP entourés des deux experts intervenant dans le cadre du TAIEX

- **jumelage institutionnel** : un appel à propositions au bénéfice de la DEPP a été lancé le 6 août 2009 auprès des 27 Etats membres de l'Union européenne. Ce jumelage a comme objectif de renforcer les capacités institutionnelles de la DEPP dans les domaines des PPP, de la gouvernance et de l'information financière des EEP ;
- **OMC** : participation en mars 2009 à la préparation du 4^{ème} examen de la politique commerciale du Maroc ;
- **Agences de notations** : contribution à la rencontre du Ministère avec l'agence de notation « Fitch Ratings » qui a effectué une visite au Maroc du 9 au 11 juin 2009 ;

Conclusion

Grâce aux profils pluridisciplinaires de ses cadres, la DEPP a réalisé au cours de l'année 2009, l'ensemble des missions qui lui sont assignées tant en matière de contrôle financier des EEP, qu'en matières de gestion du portefeuille public, de missions d'audits, d'études, de normalisation comptable et de suivi des grands chantiers de développement initiés par les pouvoirs publics.

Cette action a été particulièrement mise en valeur en matière d'accélération du rythme des investissements publics dans le cadre de la politique volontariste de l'Etat afin de limiter l'impact négatif de la crise économique mondiale sur l'économie nationale.

De même, les efforts consentis par les différentes structures de la DEPP dans le domaine de la gouvernance des EEP ont permis de dynamiser le fonctionnement de leurs organes délibérants et de les accompagner dans leur processus de modernisation, de réforme et de renforcement de leur performance.

Les résultats encourageants obtenus sont le fruit d'une combinaison de facteurs-clés de succès :

- une politique volontariste de grands travaux et de réformes, inscrite dans le cadre d'une vision stratégique du gouvernement ;
- une bonne gouvernance des EEP ;
- une volonté de renforcer le rôle et le rayonnement du secteur public sur les plans national et régional.

Aussi et afin de renforcer le rôle de la DEPP et améliorer ses interventions, l'engagement est pris pour assurer une meilleure gestion de ses ressources humaines, basée sur :

- la sélection rigoureuse des cadres à haut potentiel pour occuper les postes de responsabilité ;
- l'amélioration des méthodes et outils de travail ;
- le développement des fonctions de veille et d'anticipation pour un suivi performant du secteur public.

De même et afin de mobiliser davantage les compétences existantes, et à venir, un projet commun, privilégiant l'utilisation massive et généralisée des technologies de l'information et de la communication, sera élaboré et mis en œuvre au sein de la DEPP.

Liste des sigles et abréviations

AAVBR	:	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ACAM	:	ASSOCIATION DES COMPTABLES AGREES DU MAROC
ADA	:	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADER	:	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	:	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ADS	:	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
AJR	:	AGENCE JUDICIAIRE DU ROYAUME
ALEM	:	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDI	:	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
AMI	:	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
AMITH	:	ASSOCIATION MAROCAINE DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT
ANAPEC	:	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANCFCC	:	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANP	:	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPME	:	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	:	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDS	:	AGENCE DE LA PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
AREF	:	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU	:	AGENCE URBAINE
B.M.	:	BANQUE MONDIALE
BAM	:	BARID AL MAGHRIB
BD	:	BANQUE DE DONNEES
BIOPHARMA	:	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
BTNA	:	BRIQUETERIE TUILERIE NORD AFRICAINE
CA	:	CONSEIL D'ADMINISTRATION
CADETAF	:	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU TAFILALET ET DE FIGUIG
CAG	:	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAM	:	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CAR	:	CHAMBRE D'ARTISANAT
CCIS	:	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	:	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	:	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CDVM	:	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CE	:	CONTROLEUR D'ETAT
CFCIM	:	CHAMBRE FRANCAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC
CG	:	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
CGEM	:	CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DU MAROC
CGNC	:	CODE GENERAL DE LA NORMALISATION COMPTABLE
CH-HII	:	CENTRE HOSPITALIER HASSAN II
CICEC	:	CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES ET D'EXPOSITIONS DE L'OFFICE DES CHANGES A CASABLANCA
CMPE	:	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS.
CMR	:	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES

CNC	: CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE
CNESTEN	: CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNGE	: COMMISSION NATIONALE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
CNOPS	: CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
CNPAC	: COMITE NATIONAL DE PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	: CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	: CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE
COMAPRA	: COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
CPS	: CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
CRI	: CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
CSI	: COMITE DE SUIVI DES INVESTISSEMENTS
CT	: CENTRE DE TRAVAUX
CTS	: COMMISSION TECHNIQUE SPECIALISEE
DAPS	: DIRECTION DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
DB	: DIRECTION DU BUDGET
DEPP	: DIRECTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DE LA PRIVATISATION
DRAPOR	: SOCIETE DE DRAGAGE DES PORTS
DRSC	: DIRECTION DES REGIES ET SERVICES CONCEDES
DTFE	: DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES
EACCE	: ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EEP	: ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
EN	: ENTRAIDE NATIONALE
ENA	: ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
EP	: ENTREPRISE PUBLIQUE
EPA	: ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF
FDE	: FONDS DE DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE
FEMAPROC	: FEDERATION MAROCAINE DES ASSOCIATIONS DES PROFESSIONNELS DE LA COMPTABILITE
FP	: FONDE DE POUVOIRS
FTP	: FONDS DES TECHNOLOGIES PROPRES
GPBM	: GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BANQUES DU MAROC
GT	: GROUPE DE TRAVAIL
HAO	: HOLDING D'AMENAGEMENT AL OMRANE
HCEFLCD	: HAUT COMMISSARIAT AUX EAUX ET FORETS ET A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
HJF	: HOMME/JOUR/FORMATION
IAV	: INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IGF	: INSPECTION GENERALE DES FINANCES
IMA	: INSTITUT MAROCAIN DES ADMINISTRATEURS
INRA	: INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
ISA	: INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
ISCAE	: INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
JZN	: JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL
MAP	: MAGHREB ARABE PRESSE
MAPM	: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME
MDA	: MAISON DE L'ARTISAN
MEF	: MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

NORA	:	NOUVELLE ORGANISATION DES REGIES AUTONOMES
OC	:	OFFICE DES CHANGES
OCE	:	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
OCF	:	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES
ODCO	:	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OEC	:	ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
OFEC	:	OFFICE DES FOIRES ET EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	:	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMC	:	ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ONCF	:	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	:	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONE	:	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	:	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
ONHYM	:	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	:	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONOUSC	:	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	:	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	:	OFFICE NATIONAL DE LA SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
OPCR	:	ORGANISME DE PLACEMENT EN CAPITAL RISQUE
OPCVM	:	ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES
ORMVA	:	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
PNA	:	PROGRAMME NATIONAL D'ASSAINISSEMENT
PNRR	:	PROGRAMME NATIONAL DE ROUTES RURALES
PPD-Eau	:	PRÊT DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU
PPP	:	PARTENARIAT PUBLIC PRIVE
RAFC	:	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RAM	:	ROYAL AIR MAROC
ROSC	:	RAPPORT SUR LE RESPECT DES NORMES ET CODES
SA	:	SOCIETE ANONYME
SGG	:	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
SIDEP	:	SYSTEME D'INFORMATION DE LA DEPP
SIE	:	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SIG	:	SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION
SNRT	:	SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SOCOCHARBO	:	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS
SODEA	:	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODEP	:	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SOGETA	:	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SONARGES	:	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREAD	:	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES
SOSIPO	:	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
SSM	:	SOCIETE DES SELS DE MOHAMMEDIA
STRS	:	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT- SALE
SUCRAFOR	:	SUCRERIE RAFFINERIE DE L'ORIENTAL
SUNABEL	:	GROUPE DES SUCRERIES NATIONALES DE BETTERAVES DU GHARB ET DU LOUKKOS
SURAC	:	SUCRERIES RAFFINERIES DE CANNES

SUTA	:	SUCRERIES RAFFINERIES DU TADLA
TGR	:	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME
TGV	:	TRAIN A GRANDE VITESSE
TMSA	:	TANGER MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME
TP	:	TRESORIER PAYEUR
UE	:	UNION EUROPEENNE

Royaume du Maroc



Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation

Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui. Quartier Administratif. Rabat – Agdal
Téléphone : 05 37 68 93 03/04 – Télécopie : 05 37 68 93 47
E-mail : depp@depp.finances.gov.ma – Site Web : www.finances.gov.ma